

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA

Bellevue 4

2608 Courtelary

032 944 18 18

FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications

Sport, utile et paroisses: lundi soir

Rédac. et annonces: mercredi 9 h

Officiel: mardi 12 h

fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces

sur demande

ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

Vos partenaires régionaux pour des solutions informatiques et de télécommunication

TLMS-IT

Solutions & Consulting

TLmatik

Services

Télécommunication | Informatique | Sécurité

Rue Francillon 25, 2610 St-Imier

032 941 11 30

www.tlms-it.ch / www.tlms.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvillier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

La Tête de Moine fête les 20 ans de son AOP

Le fromage de Bellelay, dont l'origine remonterait au XII^e siècle, bénéficie d'une appellation d'origine protégée depuis exactement 20 ans. Ces deux décennies correspondent à l'histoire à succès de l'interprofession de la Tête de Moine. Mardi, une conférence de presse célébrait l'événement à Bellelay, faute d'une véritable fête, impossible en ce moment en raison des mesures sanitaires en vigueur.

Une histoire exemplaire et profondément interjurassienne

A la fin du siècle dernier, lorsque les producteurs et distributeurs du fameux fromage ont voulu s'organiser pour garantir sa qualité et son prix, la Question jurassienne était encore très chaude et les divergences entre Jurassiens et Jurassien bernois ne manquaient pas. Pourtant ces obstacles de politique régionale ont été surmontés grâce à l'amour de tous les intervenants pour ce produit de haute qualité, reconnu d'un côté comme de l'autre de la frontière cantonale comme un élément d'identité.

Mais cette alliance intercantonale n'est pas le seul motif de fierté pour le président de l'interprofession, Jacques Gygax. «La tête de Moine est le deuxième produit culinaire suisse à avoir obtenu une appellation d'origine protégée, juste après le fromage de l'Etivaz. Malgré les crises économiques que nous avons traversées ces dernières années, nous sommes toujours parvenus à maintenir nos standards de qualité et à garder une juste rémunération de toute la filière, du producteur de lait au vendeur final, en passant bien sûr par les fromagers.»

Et les crises n'ont pas manqué depuis le début du XXI^e, comme l'a rappelé le gérant de l'interprofession, Olivier Isler: «En 2008, l'économie mondiale était frappée par la crise des



La photo de couverture du livre «L'univers de la Tête de Moine» réalisée par Pierre Montavon

subprimes. Malgré la chute de nos ventes à l'époque, nous avons décidé de ne pas baisser nos prix et d'investir dans la promotion de notre produit, ce qui a assez rapidement porté ses fruits. En 2015, la suppression du taux plancher de l'Euro a soudainement gonflé nos prix à l'exportation. Là encore, notre réaction a été de ne pas baisser nos prix et de continuer de promouvoir notre fromage comme un produit haut de gamme.»

Et le résultat est là: les ventes de la Tête de Moine poursuivent leur régulière progression dans le monde entier, ou presque. Les exportations dans 44 pays différents représentent les deux tiers de la production, qui est

actuellement de 8800 unités par jour.

«Le but n'est vraiment pas de faire exploser notre production, mais de la maîtriser, en veillant à notre cahier des charges en matière de qualité et de prix. Les vaches n'étant pas des machines qui peuvent fonctionner sur commande, nous devons souvent jongler pour avoir assez de stocks pour les mois de novembre et de décembre, durant lesquels nous écoulons le 40 % de notre production annuelle» précise Jacques Gygax.

Pas de fête, mais un livre

Comme l'année dernière, la Fête de la Tête de Moine à

Bellelay, instaurée en 2016, n'aura pas lieu cette année. Cette fête, qui aurait dû célébrer cette année anniversaire, a été remplacée par l'édition d'un livre. *L'Univers de la Tête de Moine* est le titre de cet ouvrage publié par les éditions P + R de Delémont, sous la direction de Rémy Chételat et magnifiquement illustré par les photographies de Pierre Montavon. «C'est la première fois que nous éditons un ouvrage en trois langues, français, allemand et anglais, preuve que notre produit est vraiment international» confie Olivier Isler. Ce livre parle non seulement du fromage et de sa fabrication actuelle, mais aussi de sa longue histoire et de

son accessoire indispensable, la Girolle.

«Sans Tête de Moine, la Girolle n'aurait jamais existé, et sans la Girolle, la Tête de Moine n'aurait jamais connu son développement spectaculaire», résume Jacques Gygax, en se souvenant avec un brin de nostalgie des nombreuses négociations houleuses que l'interprofession a vécues avec l'inventeur au caractère bien trempé de la Girolle, Nicolas Crevoisier, décédé à plus de nonante ans, en 2018.

Un nouveau chapitre de rosettes

Cette conférence de presse était également l'occasion pour

Olivier Isler de faire ses adieux à la Tête de Moine, après 22 ans de bons et loyaux services en tant que gérant de l'interprofession, puisqu'il va quitter ce poste pour rejoindre l'Office fédéral de l'agriculture. Il sera remplacé dès le 1^{er} juin par Martin Siegenthaler, un fromager de formation, mais aussi un agro-ingénieur avec une expérience d'acheteur dans le domaine des produits laitiers pour Coop.

«Il y a bien sûr le cap des 3000 tonnes par année qui devient de plus en plus réaliste. Nous y arriverons certainement, mais ce n'est pas le but ultime. Le plus important, c'est d'assurer notre qualité et la répartition de nos gains parmi tous les membres de la filière», affirme Martin Siegenthaler, qui semble déjà avoir bien compris la philosophie des quelque 270 acteurs de la branche de la Tête de Moine.

Le fameux fromage se décline à présent sous plusieurs segments, bio, réserve, extra, et fermière. Les ventes des rosettes préacclées sont aussi en augmentation. «Ce qui pose le problème environnemental de l'utilisation de l'emballage plastique. Nous y travaillons pour trouver des solutions plus compatibles avec les demandes du public et avec nos propres exigences en matière de production respectueuse de l'environnement», promet Jacques Gygax.

Enfin la Tête de Moine paie un tribut à sa célébrité, puisqu'elle est de plus en plus copiée. Heureusement son AOP justement lui permet de combattre légalement ses contrefacteurs.

Si vous désirez déguster une rosette sur le lieu d'origine historique, la maison de la Tête de Moine à Bellelay est toujours prête à vous accueillir. Vous pourrez aussi y découvrir les quatre sculptures monumentales en paille qui ont été créées par Stéphane Gerber pour célébrer ce vingtième anniversaire. | *tl*

SOMMAIRE

Déchets en augmentation

Des chiffres flagrants à Péry-La Heutte

3

Saint-Imier met le bruit hors-jeu

Diverses mesures vont être prises

11

Une recette originale et facile

Coquilles farcies au poulet à la provençale

22

La poste de Corgémont va fermer

Une solution trouvée avec la boulangerie

5

Beaucoup de nouveautés à Tramelan

... pour l'ouverture de la piscine le 22 mai

17

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional!

23

Amoureux comme au premier jour

Noces d'or à Courtelary

7

Les pharmacies pourront vacciner

Dans la région, elles sont prêtes!

22

Ils tiennent la forme

... les juniors du mouvement Team Vallon

25

Dépannage informatique à domicile

Jeune homme, informaticien en école supérieure, résout vos problèmes informatiques: installation et configuration d'ordinateur, télévision ou téléphone portable. Travaux administratifs sur internet.

Besoin d'aide ? Je me déplace volontiers.

Contactez-moi au 079 522 22 82

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

SAMAIDD

Service d'aide et de maintien à domicile

Vallon de Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds

Tél. 079 439 28 95

www.samaidd.com

- Nous travaillons pour maintenir les personnes à domicile dans le confort et la sécurité.
- Les prestations infirmières, soins de base et conseils en diabétologie sont remboursés par la LAMAL.
- Les prestations ménagères sont remboursées par les assurances complémentaires.

Appelez nous, nous répondrons à vos questions.

La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des COURTS SÉJOURS, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des LONGS SÉJOURS.

Dans des CHAMBRES INDIVIDUELLES avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE

LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER

032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Immobilier

À LOUER

TRAMELAN

Grand-Rue 102

Appart. de 4 pièces

renové en 2021 avec balcon, situé au 2^e étage, idéalement placé à proximité immédiate de la gare et des commerces. Cuisine agencée, grand jardin commun

Loyer 700 fr. + 250 fr. charges

Disponible de suite

SAINT-IMMO agence immobilière, Saint-Imier, Tél. 032 941 20 01

www.saint-immo.com

CHERCHE À ACHETER

Terrain à bâtir

env. 400 - 500 m²

dans le Vallon.

Téléphone 079 258 15 11

Personne solvable, très discrète, silencieuse, non fumeuse, sans animaux

Cherche à louer dans un village du Vallon de St-Imier

Un appartement indépendant au dernier étage d'une maison/ferme très calme, composée de 3 logements maximum. 70m² / 3 pièces environ. Environnement paisible.

Contact : 078 944 60 09

À LOUER

CORTÉBERT

rue des Vernayes 13

Appart. 3½ pièces

1^{er} étage, cave, galetas, balcon, jardin, terrasse.

Loyer 1150 fr. charges comprises.

Tél. 079 777 37 56

À LOUER

TRAMELAN

Rue de la Printanière 26

Bel appartement de 4½ pièces avec balcon et garage

Loyer 1100 fr. + 300 fr. charges

Hasler Immobilier P. et V., Tramelan

Tél. 032 487 53 85

Orvin

Maison Robert au Jorat

Association Maison Robert
Verein Haus Robert

Dimanche 2 mai 2021

ouvert de 10h à 17h

Exposition *Les oiseaux*

Léo-Paul et Paul-André Robert, Nicolas Stettler et Petra Tschersich

Visite libre de la maison/atelier et du jardin.

www.maisonrobert.ch

Maison Robert, Le Chârius 118, 2534 Orvin

Tél. 078 896 80 01

Parking près du terrain de football

Richner sa

Bestattungen

Pompes funèbres

H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121

2503 Biel-Bienne, Tél. 032 365 31 41

www.richner-bestattungen.ch

richner.sa@bluewin.ch

Bonne fête Maman

Tramelan

Pelletter

Bijouterie

ils ont reçu plein de nouveautés

entre nous

... LUNNHHJ

Numéro national

0842 80 40 20

Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:

SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:

Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):

SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse

www.opanspitex.ch

Favorisez nos annonceurs

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BERNE FRANCOPHONE

ceff

Mon avenir professionnel au ceff

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours une place de :

COLLABORATEUR DU SERVICE DE CONCIERGERIE (H/F) à temps partiel (25%)

Tâches
Vous serez chargé-e de diverses tâches de nettoyage dans nos bâtiments de St-Imier.

Profil recherché
Esprit d'équipe et flexibilité (disponibilité en fin de journée), personne de confiance, aptitude au travail soigné, sens des contacts humains, expérience dans une fonction similaire souhaitée

Entrée en fonction
1^{er} août 2021

Lieu de travail
St-Imier

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Après de M. Nicolas Bassin, au numéro 032 942 43 03 ou par mail à l'adresse nicolas.bassin@ceff.ch

Offre de services
Vous correspondez au profil recherché ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir de suite votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 17 mai 2021, à l'adresse de postulation suivante : ceff, Service RH, rue Baptiste-Savoye 33, 2610 Saint-Imier ou par mail à l'adresse rh@ceff.ch.

Plus d'informations sur ceff.ch

ceff

Rue Baptiste-Savoye 33 CH-2610 Saint-Imier
Tél. +41 32 942 43 43 info@ceff.ch

Un service complet au cœur de votre région

imprimerie

bechtel sa

www.bechtels-imprimerie.ch

2608 Courtelary

032 944 18 18

POUR SE CONSOLER, CARMEN S'ENTAILLE LA PEAU...

Prends ta vie au sérieux ! Tu peux nous parler, nous sommes là pour toi.

parler-peut-aider.ch

CELA T'ARRIVE-T-IL AUSSI ?

psy.ch

Tel 143

Châti Dagebotens Hand Northwest La Main Tendue Nord-Ouest

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Contrôle des champignons

Pour tous les amateurs de champignons, nous vous informons qu'un nouveau point de contrôle sera bientôt disponible à Evillard. En effet, la commune d'Evillard/Macolin a décidé de proposer, à titre de test, un service public de contrôle des champignons lors de la pro-

chaine saison des champignons (fin de l'été à l'automne). Le D^r Urs Bloesch a suivi les cours nécessaires et proposera donc ses services à la population. Nous informons que les non-résidents de la commune d'Evillard devront s'acquitter d'un montant de 6 francs par inspection. | *cm*

Halle de gymnastique

A la suite des allègements des mesures sanitaires par le Conseil Fédéral, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir à nouveau l'accès à la halle de gymnastique aux sociétés externes qui louent la salle de manière hebdomadaire. Chaque utilisateur de la halle sera appelé à respecter les règles sanitaires mises en place. | *cm*

Travaux au réservoir de Chéfour

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'entretien auprès du réservoir de Chéfour. Le but étant de renouveler le captage et de poser un nouveau regard pour un meilleur contrôle du réseau d'eau. Ces travaux se dérouleront ces prochaines semaines avec l'aide d'une entreprise du village. | *cm*

Compost

Au vu de la forte demande, nous avons décidé de livrer une nouvelle benne de compost pour les citoyens. Le compost sera déposé comme d'habitude en bordure de la route des Prés-d'Orvin, vers l'entrée de l'ancienne décharge municipale. | *cm*

Concept de stationnement

Le dossier de la mise en place d'un concept de stationnement aux Prés-d'Orvin avance bien et nous arrivons dans la dernière ligne droite avant l'approbation des citoyens du projet de création de la nouvelle Association qui gèrera cela. En effet, nous avons organisé mardi 27 avril la séance d'information avec tous les propriétaires de terrain concernés par le projet. | *cm*

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Les déchets augmentent



La récolte de ferraille a presque triplé, entre 2019 et 2020

La statistique des déchets, pour l'année 2020, révèle une augmentation des quantités récoltées, dans pratiquement tous les domaines.

Trois catégories de déchets sont transportées chez Celtor, à commencer par les ordures ménagères et les objets encombrants combustibles; leur total

est commun et quasiment 360 tonnes ont été récoltées dans la commune l'an dernier, contre 313 en 2019, soit une augmentation de 15 pour cent environ.

Une autre et sensible augmentation se révèle intéressante, parce qu'elle induit la réutilisation de matériaux précieux:

près de 87 tonnes de papier et de carton provenant de notre commune ont été acheminées à Celtor, qui les a transmises à des spécialistes de la filière de recyclage ad hoc; en 2019, on en avait récolté quelque 72 tonnes, l'accroissement enregistré atteignant près de 20 pour cent.

Avec deux pour cent seulement d'augmentation, on parlera plutôt de stabilité en ce qui concerne les déchets compostables, eux aussi acheminés à Celtor et transformés sur place en précieux compost: 388 tonnes en 2020, contre 380 en 2019.

Les emballages en aluminium et en fer blanc, récoltés ensemble, sont acheminés chez Electrozin AG, en Argovie, où ils sont triés avant d'être recyclés. Les quantités ramassées à Péry-La Heutte ont également augmenté, passant de 5,3 tonnes en 2019 à 7,02 tonnes l'an dernier.

La récolte de verre, lequel est recyclé par Vetro Recycling AG, à Bülach, a par contre légèrement diminué l'année passée: elle a atteint 103 tonnes, contre 105 en 2019.

Une demande pour les plastiques

L'enquête lancée par les autorités cantonales concernées, relative aux divers déchets produits en 2020, s'intéresse actuellement à la filière des plastiques mélangés. En remplissant le questionnaire à ce sujet, notre Municipalité a exprimé son souhait qu'une offre de collecte soit mise sur pied pour ces déchets, par exemple au niveau régional. Une affaire à suivre donc. | *cm*

Une progression impressionnante

La ferraille, elle aussi destinée au recyclage, a augmenté de manière étonnante l'an passé, puisque la Municipalité en a récolté pas moins de 14,2 tonnes, contre 5,04 en 2019; à préciser que c'est l'entreprise tavannoise Moeschler Transports qui s'occupe de confier cette ferraille à des spécialistes de son traitement.

La place du Lion d'Or prend gentiment forme

On le constate sur la photo ci-contre, les travaux avancent à un rythme tout à fait satisfaisant et ont grandement profité des excellentes conditions météorologiques, sur le chantier de la place du Lion d'Or, à La Heutte.

Au menu de la semaine

La semaine prochaine, l'escalier sera déjà installé et les murs montés. La fosse à copeaux de bois sera étanchéifiée parallèlement, tandis que seront arrachés les restes de souches des anciens arbres.

Au niveau de la circulation, des dérangements sont inévitables: du mardi 4 au vendredi 7 mai y compris, la chaussée sera complètement fermée, le long du chemin du Collège, à l'endroit où des creusages seront entrepris pour réaliser le raccordement de l'immeuble sis route de Sonceboz 2, au futur chauffage à distance. Les riverains sont donc invités à emprunter provisoirement le Chemin de la Vanne.

Déchets: attention!

Les points blancs seront maintenus pour ce qui concerne la tournée des déchets verts. Ils sont par contre annulés pour ce qui touche aux déchets ména-

gers; ainsi deux possibilités s'offrent aux riverains: les sacs à ordures officiels devront être apportés plus bas, devant le bâtiment qui abritait anciennement le Bocalino, ou plus haut, au croisement des chemins du Soleil et du Collège.

Les voisins de ce chantier et toutes les personnes touchées par les perturbations inhérentes aux travaux sont par avance remerciés chaleureusement pour leur compréhension. | *cm*



Efficacité à la Grand-Rue Est



Le long de la Grand-Rue Est, les travaux avancent sans problème, au point que quatre maisons sur cinq sont aujourd'hui déjà raccordées définitivement. L'efficacité est de mise sur ce chantier et l'on est à bout touchant pour ce qui concerne les canalisations. | *cm*

ORVIN

Ouverture au public

La Maison Robert ouvrira ses portes au public le dimanche 2 mai de 10h à 17h. La nouvelle exposition *Les Oiseaux* vue et peinte par Léo-Paul et Paul-André Robert, ainsi que les photos du photographe nidowien Nicolas Stettler fascineront les visiteurs. L'artiste-peintre de Macolin Petra Tschersich ayant travaillé plusieurs années dans les ateliers de la Maison Robert présentera également ses travaux lors de cette ouverture.

Pour les visiteurs, un parking près du terrain de football facilitera la venue au lieu-dit Le Chârjus à Orvin-Le Jorat. La participation pour cette ouverture est de 7 fr. par personne, enfants 3 fr., avec visite de la maison, de l'atelier et du jardin. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet www.maisonrobert.ch | *jcl*



Le Chârjus attend ses visiteurs dimanche 2 mai, photos: LDD

ORVIN

Un véhicule flambant neuf pour la voirie

Après 21 années et 3000 heures de fidèles services, le petit véhicule articulé à quatre roues motrices de la voirie cède sa place pour raison d'âge. Après avoir annuellement, durant les quatre saisons, sillonné les coins et recoins de la commune, des signes de fatigue et d'usure sont apparus. La durée de vie normale ayant été dépassée, il devenait urgent de procéder au remplacement. Le point important à son remplacement en était l'utilisation de tous les accessoires disponibles déjà en service, à savoir lame à neige, fraiseuse, saleuse, épareuse, etc. L'opportunité fut trouvée dans l'entreprise Frei à Fleurier où un véhicule de même marque, mais nouvelle génération fut choisi à la satisfaction du service de la voirie. Lundi 26 avril



Ludovic Aufranc (à gauche) et Patrick Sifkovits à la réception de leur nouvel engin

dernier, c'est en présence du maire et son conseil que Ludovic Aufranc et Patrick Sifkovits, chef de la voirie, ont présenté fièrement leur nouvel outil de

travail sous la dénomination de porte-outils multifonction articulé Holder C65 SingleCab. | *jcl*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Au chevet de la ciblerie



On le constate, ces travaux sont nécessaires

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a notamment attribué les travaux qui seront effectués tout prochainement sur la ciblerie, aux abords du stand de tir évidemment. Cette installation a en effet subi les outrages du temps et la Municipalité entend mettre à disposition des tireurs, de Corgémont ou d'ailleurs, les infrastructures que leur sport mérite.

Pour ce qui concerne la maçonnerie, le chantier consistera à remettre en état des murs sérieusement attaqués par les années et les intempéries; les autorités ont mandaté dans ce sens l'entreprise F. Hänni SA. A la maison Grünenwald et Niklès SA, spécialiste de ferblanterie et couverture, elles ont confié le remplacement des tôles de couverture, qui sont très sévèrement rouillées. | cm

RÉSEAU POSTAL CORGÉMONT

Chez Jean-Pierre accueillera la future filiale en partenariat

Dès le 6 septembre 2021, les habitantes et habitants de Corgémont pourront effectuer leurs transactions postales auprès de la filiale en partenariat installée dans la boulangerie Chez Jean-Pierre, située au cœur de la localité et à deux pas de l'actuel office de poste. La clientèle profitera ainsi d'horaires d'ouverture attrayants et étendus.

Aujourd'hui, avec l'évolution du monde numérique, les personnes sont de moins en moins nombreuses à se rendre aux guichets postaux, privilégiant les prestations postales en ligne. La filiale traditionnelle de Corgémont n'échappe pas à cette tendance: depuis ces dix dernières années, le traitement des versements affiche un net recul de 58 % et de 17 % pour le retrait des envois avisés; quant au dépôt des lettres, il est en très forte baisse de 82 %. Avec la volonté de continuer à assurer une présence sur le territoire communal tout en élargissant largement ses horaires, la Poste a choisi d'implanter sa future filiale en partenariat dès le 6 septembre 2021 dans la boulangerie Chez Jean-Pierre, sise Grand-Rue 21. Ce même partenaire accueille déjà depuis plusieurs années les filiales en partenariat de la Poste de Cortébert et de Villeret où les services sont très appréciés par la clientèle.

Une situation et une solution locale idéales

La mise en place d'une filiale en partenariat, idéalement située au cœur de Corgémont et à deux pas de l'actuel office de poste, permettra de ne pas bousculer les habitudes de la clientèle. Cette dernière pourra dès lors continuer à réaliser ses opérations postales, tout en

effectuant ses achats auprès d'un commerce de proximité. De plus, il sera toujours possible de bénéficier d'une case postale à proximité de la filiale. Les clients pourront notamment régler leurs versements au moyen de la PostFinance Card ou d'une carte de débit bancaire, ou effectuer des retraits au moyen de la PostFinance Card.

Des horaires d'ouverture élargis

Les clients bénéficieront en outre d'horaires d'ouverture attrayants et élargis, du lundi au vendredi de 6 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 18 h 15 et le samedi de 6 h à 12 h 15.

Les personnes souhaitant effectuer leurs versements en espèces pourront le faire sur le pas de leur porte, directement auprès du facteur, en s'inscrivant préalablement auprès du Contact Center de la Poste ou d'une filiale postale. Une possibilité tout particulièrement avantageuse et intéressante pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

Une quinzaine de jours avant l'ouverture de la filiale, un tout ménage, contenant les informations sur les prestations disponibles et les horaires d'ouverture, sera distribué à la population concernée. La filiale postale traditionnelle reste à disposition des clientes et

clients jusqu'au vendredi 3 septembre à 18 h.

Afin de définir une solution alternative et efficace à la situation actuelle, tout en se souciant des besoins de la population, des entreprises et des commerçants, les représentants régionaux de la Poste se sont entretenus constructivement avec les autorités communales de Corgémont. | la poste



ROMONT AVIS OFFICIELS

Petits permis de construire

selon l'art. 27 DPC

Requérante: Bettina Villars, Forstweg 11, 3603 Thun. Auteur du projet: idem requérante. Propriétaire foncier: commune bourgeoise de Romont. Projet: aménagement d'un auvent en dur servant d'abri devant la porte d'entrée de la caravane. Emplacement: camping des Ouchettes, parcelle interne N° 55, zone «reste du territoire – DS 1025, parc. 961». Dérogation requise: aucune. Dimensions: largeur: 2 m, longueur: 2,60 m, hauteur 2,55 m. Surface de l'auvent: 5,20 m². | cm

Ascension

En raison du jeudi de l'Ascension, les délais de remise du matériel sont modifiés comme suit:

Utile et paroisses:
lundi 10 mai, 10 h

Officiel et sport:
lundi 10 mai, 12 h

Rédactionnel et annonces:
mardi 11 mai, 9 h

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

La déchetterie est ouverte demain

Rappelons que la déchetterie communale du Brahon sera ouverte demain samedi 1^{er} mai, de 9 h à 11 h. Les habitants de Sonceboz-Sombeval, et eux seuls, pourront apporter là les matériaux usuels, selon la liste figurant sur le Mémorandum 2021. On rappellera que ce document figure sur le site internet www.memodechets.ch.

ch, et que des applications pour smartphone sont téléchargeables sur l'App Store et sur Google play. En plus de quelques samedis matin durant la belle saison, la déchetterie est ouverte chaque mercredi de 17 h 30 à 19 h, jusqu'au 30 septembre prochain (fermeture à 18 h 30 durant les trois derniers mois

de l'année), à l'exception des vacances officielles, à savoir les 21 juillet, 28 juillet et 4 août, et bien évidemment des Fêtes de fin d'année (22 et 29 décembre). Sur place, les usagers sont par avance remerciés de respecter les instructions du personnel, liées notamment aux mesures Covid. | cm

CORGÉMONT

Soirée de vernissage

La Municipalité de Corgémont et Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois, vous invitent chaleureusement à prendre part à la soirée de vernissage du livre *Un foyer intellectuel et artistique dans le Jura bernois, 1780-1850* de Charles-Ferdinand Morel et Isabelle Morel-de Gélieu.

Ce vernissage aura lieu lundi 10 mai à 20 h à la salle de spectacle de Corgémont.

L'entrée est libre, mais les inscriptions sont obligatoires et limitées à 50 personnes.

Un peu d'histoire

Le XIX^e siècle a un an lorsque Charles-Ferdinand Morel et Isabelle de Gélieu unissent leur destinée. Dès lors, ils formeront un couple en vue grâce à leurs multiples activités sociales, religieuses, politiques, artistiques et littéraires. De nombreuses personnalités de passage dans le Jura bernois s'arrêteront dans leur demeure, un lieu de rencontres, d'échanges sur l'art et la littérature, de débats sur les idées nouvelles.

Les réalisations auxquelles le Doyen Morel a contribué – la création d'une caisse centrale des pauvres, d'une caisse d'épargne et d'un orphelinat, la rédaction d'une constitution, l'élevage de mérinos – amorcent des évolutions qui marqueront les sociétés futures par leur audace. Quant à Isabelle de Gélieu, notoriété lui est acquise par ses romans et ses traductions littéraires.

Mais derrière cette façade de vie mondaine, qu'en est-il

de l'intimité du couple? Interrogeant les frontières entre vie privée et vie publique, vie cachée et vie visible, sept historiennes et historiens offrent une approche renouvelée de ces deux personnages et de leur siècle. L'image qui en ressort est plus contrastée que celle présentée jusqu'à aujourd'hui. Mari et femme vivent côte à côte, mais à la lecture des écrits d'Isabelle on saisit que l'amour n'est plus présent. Dès lors, comment continuer à vivre ensemble sans s'aimer? Comment trouver l'énergie pour créer, lorsque les difficultés financières, les disputes et une forme d'indifférence envahissent le quotidien?

Déroulement de la soirée

Un diaporama de photographies anciennes de Corgémont ainsi que des documents issus du Fonds Doyen Morel (communauté de Corgémont) seront présentés et commentés.

Afin de garantir la sécurité des participants à cette soirée, toutes les dispositions nécessaires seront prises pour assurer un accueil dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

L'inscription préalable est obligatoire auprès de la Commune de Corgémont, par courriel à admin@corgemont.ch ou par téléphone, au 032 488 10 30.

Consignes sanitaires

50 personnes maximum, collecte de vos données personnelles afin d'assurer la traçabilité des contacts, port du



masque obligatoire, mise à disposition de désinfectant, pas d'accès aux vestiaires.

L'ouvrage sera en vente à un prix spécial lors de la soirée

Un foyer intellectuel et artistique dans le Jura bernois, 1780-1850. Charles-Ferdinand Morel et Isabelle Morel-de Gélieu, éd. Claude Hauser, Sylviane Messerli, Laurent Tissot, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses et Mémoires d'Ici, 2021, 168 pages, ISBN: 978-2-88930-375-5, 29 francs.

Ont également contribué à l'ouvrage: Jorge Da Silva, Sylvie Moret Petrini, François Noirjean, Noëlle-Laetitia Perret, Jean-Claude Rebetez.

Le journal d'Isabelle de Gélieu sera également en vente

Isabelle Morel-de Gélieu, Journal, 1819-1834, éd. François Noirjean et Jorge Da Silva, Neuchâtel, Editions Alphil, 2020, 464 pages, ISBN: 978-2-88903-252-9, 34 francs.

| mémoires d'ici

CORGÉMONT Collecte de sang régionale

Invitation au don du sang le jeudi 6 mai dès 17 h à la salle de spectacle de Corgémont. La nouvelle équipe curgismondaine des bénévoles du Don du sang se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux. Afin de réguler le flux des personnes, veuillez vous inscrire sous le lien suivant: www.srnjts.ch/donner/collectes-mobiles/. | les bénévoles du don du sang



De la patinoire d'Erguël à la Clientis Arena, l'ouvrage qui est sorti de presse ce printemps à l'initiative de la banque régionale éponyme, est en vente

auprès de notre administration municipale. Ce livre très richement illustré – il contient près de 150 photographies réalisées par Olivier Trummer, un photographe amateur imérien bien connu dans la région –, relate en image la transformation de cette installation sportive qui fait la fierté légitime du Vallon. Il est vendu au prix de 50 francs pour le plaisir des yeux et une très bonne cause à la fois: l'intégralité du bénéfice sera effectivement versée au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC). | cm

AVIS MORTUAIRE

*Tu n'es plus là où tu étais,
mais tu es maintenant partout où je suis.*
Saint Augustin

C’est avec tristesse que nous faisons part du décès de

**Madame
Josette Fleury-Isler**

qui s’en est allée sereinement, dans sa 88^e année, après une courte hospitalisation.

Son époux :
Jean-Pierre Fleury

Son fils :
José Fleury et sa compagne Colette Cailleau

Ses petits-enfants :
Kim Fleury et Hugo Ferreira, Dan Fleury
et Sara Unternährer, et leur maman Marie-Jeanne

Ses arrière-petits-enfants :
Enzo, Jordan

ainsi que les familles parentes et amies.

La cérémonie a eu lieu dans l’intimité de la famille.

Grand-Rue 24, 2608 Courtelary, le 23 avril 2021

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Dieu est amour.

Ses filles :
Nadine Bessire-Jeanmaire
Nicole et Remo Pavone-Jeanmaire et leurs enfants
Enola et son ami Carlos
Livio
Neo et son amie Dounia

Son beau-frère :
Michel Farcinade et ses enfants Dominique et Graziella

Ses filleuls et nièces :
Jeanine et Gérard Rossel
Christiane Zumbrunnen
Pierre et son amie Nicole et les enfants
Alexandre et Fanny
Marine et Stéphane

Carmela Pavone

Vittoria Palazzo

ainsi que les familles parentes et alliées ont la tristesse de faire part du décès de

**Madame
Nelly Jeanmaire**
née Rambaldini

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman, belle-sœur, tante, marraine, parente et amie qui nous a quittés dans sa 95^e année.

2607 Cortébert, le 21 avril 2021

Home La Roseraie à Saint-Imier

Adresse de la famille : Nicole Pavone
Champ de l’Ombre 4
2605 Sonceboz

Le dernier adieu a eu lieu dans l’intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part



AVIS MORTUAIRE

*Repose en paix
Que ton repos soit doux
Comme ton cœur fut bon*

La famille de

Raymond Gilliéron

a la profonde douleur d’annoncer son décès survenu après une courte maladie dans sa 76^e année.

Adresse de contact :
Francis Hirschy, Pierre-Pertuis 5, 2605 Sonceboz

Le dernier adieu aura lieu le jeudi 6 mai à 14 heures au temple de Sombeval.

Lausanne, Le Bouveret, Crissier, avril 2021

REMERCIEMENTS

Tout simplement, du fond du cœur, merci pour toutes les attentions délicates, l’amitié et le réconfort que vous nous avez témoignés lors du décès de

**Monsieur
Francis Roy**
dit « Coboy »

Sa famille

Les Reussilles, avril 2021

REMERCIEMENTS



**La famille du
Docteur
Nicolas Chapuis**

très touchée de tous les témoignages exprimés lors de son décès remercie toutes les personnes lui ayant apporté son soutien et tout particulièrement l’ensemble de tout le personnel de l’Hôpital du Jura bernois de Saint-Imier, ses anciens patients, ses collègues.

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



Le budget libéré sur décision préfectorale

La Municipalité peut à nouveau engager les frais budgétés et donc fonctionner normalement. La Préfecture du Jura bernois a en effet liquidé et rayé du rôle l'opposition formulée en janvier dernier contre le budget 2021 de la commune.

A préciser que seule cette partie précise de la procédure est réglée; l'opposition à la décision concernant l'entretien des chemins ruraux, pour sa part, fera l'objet d'un traitement ultérieur par les autorités préfectorales.

Retard important

Les autorités locales se réjouissent que l'appareil municipal puisse désormais fonctionner à un rythme normal. Elles précisent cependant que le retard induit, par cette immobilisation de trois mois et demi, les contraint à fixer des priorités dans le programme annuel. Certaines tâches prévues devront donc être repoussées, peut-être à l'année prochaine.

| *cm*

Horaires maintenus au guichet communal

Les autorités et le personnel concerné précisent que les horaires d'ouverture de l'administration municipale, modifiés au plus chaud de la crise sanitaire, sont maintenus tels quels. Expériences faites ces derniers mois, le système fonctionne, semble-t-il, à la satisfaction générale.

En clair: le guichet est ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h; l'après-midi

du jeudi est réservé à des rencontres sur rendez-vous préalable.

Il convient d'ajouter que toutes les personnes qui sont empêchées durant ces tranches horaires sont invitées à appeler l'administration, au 032 944 16 01, ou à lui adresser un courriel à l'adresse admin@courtelary.ch, afin de solliciter un rendez-vous à un moment qui leur convient.

| *cm*

Les autorités sont reconnaissantes

Comme chaque année, la banque Clientis CEC, dont le siège se trouve à Courtelary, a versé tout récemment à la Commune municipale une participation à son bénéfice 2020. La somme reçue, de 38 558 francs exactement, est à faire valoir sur les charges municipales de prévoyance sociale.

L'aide ainsi apportée à la collectivité publique est en hausse constante, soulignent les autorités locales. Un tel soutien est d'autant plus apprécié que la période est difficile pour tous, ajoutent-elles en adressant leur chaleureuse reconnaissance à ce fleuron de notre tissu commercial.

| *cm*

Un demi-siècle de bonheur



Les conseillers municipaux Philippe Cattin et Roberto Previtali ont rempli tout récemment une mission très agréable, en transmettant les félicitations des autorités à Mariette et Francis Meyer, lesquels viennent de fêter leurs noces d'or.

C'est en mai 1968 que Mariette Rüfli et Francis Meyer vécurent leur première rencontre, très romantique puisque lors d'un mariage sur un bateau, sous un ciel idéalement étoilé. Trois ans plus tard, ils se promettaient de s'aimer pour toujours devant le maire, le 1^{er} avril 1971.

C'est à l'occasion d'engagements professionnels que le couple est venu s'établir dans le vallon de Saint-Imier. Il y a plongé ses racines en achetant une maison à Courtelary, leur famille s'enrichissant petit à petit de trois filles et d'un garçon. Tous sont à leur tour parents et leur ont donné quatorze petits-enfants, ainsi qu'un arrière-petit-fils.

Cette magnifique famille rend Mariette et Francis Meyer pleinement heureux. Parfaitement conscient de la chance qui est la sienne aujourd'hui, ce couple en or dit de tout cœur « merci la vie »!

Au nom de la population locale, les autorités municipales adressent encore leurs chaleureuses félicitations à Francis et Mariette Meyer, en leur souhaitant également de très nombreuses années de bonheur partagé.

| *cm*

Délégation

Roxane Zürcher, conseillère municipale, a représenté la Commune à l'assemblée de l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB), qui s'est déroulée hier jeudi à Saint-Imier.

| *cm*

Information à la population

Le printemps est là. Nous vous rappelons qu'il est interdit de pénétrer sur les cultures (à pied, à vélo ou avec tout autre engin à moteur).

Les propriétaires de chiens doivent tenir leur animal en laisse, dans un souci de respect des terrains agricoles (cultures, champs, etc.) et afin de respecter la tranquillité des autres promeneurs.

D'autre part, il leur est rappelé qu'ils doivent empêcher leur animal de souiller, par ses déjections, les lieux de promenade, terrains agricoles et privés, ainsi que les trottoirs.

Nous vous remercions d'avance pour votre civilité.

| *cm*

BPA

Trampoline de jardin : éviter les accidents grâce à des règles claires

Sauter sur un trampoline non seulement fait la joie des enfants, mais favorise la force, l'endurance, l'agilité et la coordination. Un ménage avec enfants sur six possède un trampoline de jardin, selon une enquête auprès de la population menée par le BPA en 2020. Ce dernier préconise des règles claires comme moyen d'éviter de graves accidents.

Les trampolines amusent beaucoup les enfants et favorisent la coordination et l'agilité. Ils sont aussi très populaires: une enquête du BPA menée auprès de la population en 2020 révèle qu'un ménage avec enfants sur six en a un dans son jardin. Malheureusement, ils donnent régulièrement lieu à des accidents. Des sauts dangereux (par ex. saltos) ou des collisions entre personnes sautant simultanément sur le trampoline, en particulier lorsque celles-ci sont de poids différent, peuvent provoquer de graves blessures.

Règle simple, mais difficile à appliquer: pas plus d'un enfant à la fois

Il faudrait agir à trois niveaux pour éviter les accidents, à savoir aux niveaux du comportement des utilisateurs, de l'entretien du trampoline et, idéalement, de son choix au moment de l'achat. Une règle simple, mais essentielle est qu'il ne doit pas y avoir plus d'un enfant à la fois sur le trampoline.

Si, comme le montre l'expérience, cette règle n'est pas toujours facile à appliquer, elle est cependant très utile. Elle permet d'éviter les collisions et, par là, les lésions à la colonne vertébrale et les fractures que les chocs entre personnes de poids différent peuvent entraîner. Une autre règle consiste à bannir les sauts périlleux. Compte tenu de leur difficulté, ceux-ci nécessitent un entraînement avec un spécialiste.

Les parents devraient parler à leurs enfants des risques liés à la pratique du trampoline, leur fixer des règles et les surveiller lorsqu'ils utilisent ce dernier. Le trampoline ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans, car ils n'ont pas encore les aptitudes motrices et les capacités de coordination nécessaires.

Seul un trampoline en bon état est sûr

Les trampolines doivent être régulièrement entretenus. L'usure, les défauts, l'absence de certaines pièces constituent autant de sources de dan-

ger. Au plus tard au début de la saison de trampoline, il convient de contrôler le filet de sécurité, les vis, le coussin de protection et le cadre. Le trampoline doit être solidement fixé au sol, afin qu'il ne puisse être emporté par le vent. Avant de l'utiliser, il est recommandé de vérifier que l'espace sous la toile de saut est dégagé. A la fin de la saison, le trampoline doit être démonté et entreposé à un endroit frais et sec. Tous les trampolines de jardin sont accompagnés d'instructions d'entretien du fabricant.

Penser à la sécurité dès l'achat

Les personnes qui envisagent d'acheter un trampoline doivent avoir à l'esprit que plus un trampoline est stable, plus il est sûr. Depuis 2015, il existe une norme européenne pour les trampolines de jardin.

Le filet de sécurité prévient les chutes sur le sol ou sur le cadre. Le cadre, les ressorts et les câbles élastiques doivent être complètement recouverts. Lors de l'utilisation du trampoline, il faut veiller à

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse, grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

ne pas dépasser le poids maximal supporté.

Les principaux conseils de sécurité du BPA relatifs au trampoline de jardin sont réunis dans une nouvelle vidéo.

Conseils de sécurité

- Surveiller les enfants en permanence.
- Ne laisser sauter qu'un enfant à la fois sur le trampoline.
- Placer le trampoline à au moins deux mètres de tout obstacle.
- L'installer et le fixer sur une surface plane et non glissante.
- L'entretenir régulièrement.

| *bpa*

Réclame

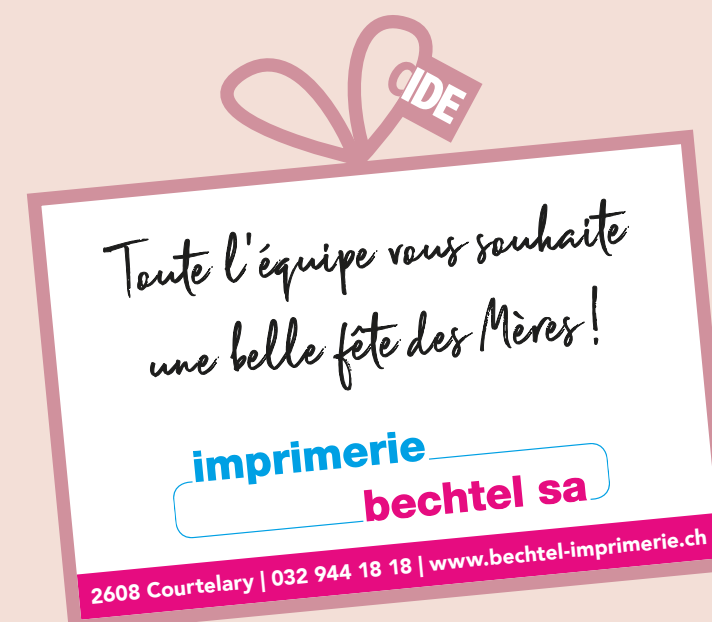


Compte privé25

- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro gratuite
- e-Banking et app bancaire sur ton mobile

**Clientis**
Caisse d'Epargne Courtelary

JOYEUSE fête des Mères



C'est un travail à temps plein
Elles le deviennent pour la vie
C'est un cœur lié au mien
N'est-il pas temps de lui dire merci ?
Un jour pour fêter mille et un jours
Un temps pour célébrer celles de tous les temps
Elles donnent sans compter, elles aiment malgré tout
Un hymne à nos mères ne suffirait pas,
Un simple bec serait bien trop faible
Pourquoi ne pas le lui dire autrement cette année ?

Vos commerces locaux d'Erguël *de Renan à Courtelary*



Case postale 33 | 2610 Saint-Imier | contact@le-cide.ch | www.le-cide.ch

TLM-Atik passe à la vitesse supérieure !

TLM-Atik se développe et devient votre partenaire privilégié en informatique.
Avec la création de TLMS-IT Solutions & Consulting, son département IT s'étoffe afin de répondre aux besoins informatiques de ses clients.



Nous vivons dans une nouvelle ère de convergence dans laquelle l'échange de données, les appareils de haute technologie, la télécommunication unifiée, le travail partagé et distant sont devenus notre quotidien. Il peut donc parfois être complexe et difficile de s'y retrouver et de tout utiliser de manière efficiente.

Nous constatons bien souvent par exemple que le stockage des données inutiles fait légion et nous perdons souvent de vue celles qui sont essentielles, sans pouvoir les extraire ou les utiliser quand cela s'avère nécessaire, et nous perdons du temps à les retrouver.

C'est là que **TLMS-IT Solutions & Consulting** intervient pour vous accompagner et vous conseiller dans vos projets de plus ou moins grande envergure. Nous agissons comme un membre interne à votre entreprise.

Nous sommes à l'écoute et analysons vos besoins afin d'optimiser vos données et vos ressources. Nous vous offrons des services professionnels sur mesure, de qualité, rapides et adaptés. Ceci grâce à l'expérience de notre team IT ainsi qu'à celle de notre responsable récemment nommé à la tête de notre nouvelle division **TLMS-IT Solutions & Consulting**, titulaire d'un brevet fédéral d'informaticien de gestion.

«Après plus de 10 ans d'expérience à travailler dans des sociétés industrielles dont le but est la rentabilité, je me suis vite rendu compte que le côté humain n'était plus une priorité et c'est ce que nous désirons développer au sein de **TLMS-IT Solutions & Consulting**. Une approche simple, claire, honnête dont le but n'est pas de s'enrichir et de fabriquer des usines à gaz compliquées et impossibles à gérer pour le client "Y. Troyon

Nous vous proposons des services justes et calibrés à votre environnement de travail existant, afin d'apporter une réelle valeur ajoutée à vos données et d'optimiser vos processus, de vous faire gagner du temps simplement en vous accompagnant dans cette transition numérique. Nous souhaitons aider nos clients à être le plus autonomes possible et désirons avant toute chose être proches et établir une relation de confiance, comme si nous faisions partie *de votre entreprise*.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

www.tlms-it.ch | www.tlms.ch
info@tlms-it.ch | info@tlms.ch
032 941 11 30

LUMIMENAGERS

Place du Marché 2 www.lumimenagers.ch
2610 Saint-Imier Suivez-nous sur Facebook
032 942 41 00 graziella@lumimenagers.com

10% jusqu'au 22 mai 2021
sur le petit ménage en stock
sur présentation de ce bon

Joyeuse fête à toutes les mamans

Non cumulable avec d'autres offres ou promotions
Non valable sur Sodastream, Nespresso et Miele

Christophe

Chocolatier

Pour la fête des mamans,
dites-le avec gourmandise !

BUREAUTIQUE

EVRO photocopies SA
2610 ST-IMIER www.evro.ch

LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL

brother
at your side

brother
at your side
PREMIUM PARTNER

EVRO photocopies SA Case postale 79 - Dr Schwab 6 - CH-2610 St-Imier
Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch

atelier du corps

Thérapies complémentaires

MÉLANIE KERNEN	FABIO MAZZOLI
Soins thérapeutiques	Kinésiologie
079 347 86 50	079 335 34 42

Place du Marché 1, 2610 St-Imier

VELECTRO, SEGWAY ET TROTT'ENERGY:
LE FUNI ROULE POUR VOUS!

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

FLEURS LA CLAIÈRE

2610 Saint-Imier 032 941 32 20

Un beau choix de fleurs vous attend pour fleurir vos mamans.

Horaire spéciale Fête des mères
Samedi 8 mai 8h-17h | Dimanche 9 mai 8h-12h

JOYEUSE

Fête des Mères

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

SAINT-IMIER

Plan de relance

Monnaie CIDE délivrée par le contrôle des habitants

Le 19 avril dernier, les six communes de Renan à Courtelary ont annoncé le lancement d'un plan de soutien au commerce local de 1 million de francs. La monnaie CIDE spécialement frappée pour la circonstance peut être acquise à partir du lundi 3 mai avec un rabais de 20 %.

A Saint-Imier, il est possible de l'obtenir à l'agence de la banque Clientis Caisse d'Epargne Courtelary ou dans les locaux de l'administration communale, rue Agassiz 4. Elle sera délivrée au guichet du contrôle des habi-

tants, au rez-de-chaussée supérieur du bâtiment administratif.

Il est rappelé que cette monnaie spéciale peut être acquise par tout un chacun, indépendamment de sa provenance, à condition d'avoir atteint l'âge de 16 ans révolus. Une même personne ne peut pas acquérir plus de 500 francs. Par ailleurs, les achats payés en monnaie CIDE tout exprès frappée pour l'occasion sont limités à un montant maximal de 1000 francs par transaction. Enfin, cette opération court jusqu'au 31 décembre 2021. | *cm*

Route fermée le 5 mai

Saint-Imier – Mont-Soleil

Les travaux d'entretien du sentier pédestre de la Brigade nécessiteront la fermeture de la route de Mont-Soleil le mercredi 5 mai prochain durant une bonne partie de la matinée.

Comme chaque année à pareille époque, les bénévoles de Pro Saint-Imier procéderont

au nettoyage du sentier de la Brigade. Pour des raisons de sécurité, la route conduisant de Saint-Imier à Mont-Soleil sera fermée de 8 h à 12 h.

La Municipalité et Pro Saint-Imier remercient les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. | *cm*

CCL SAINT-IMIER

Pop, électro, soul, c'est jeudreLIVE

Caroline Alves est née dans une favela de Rio de Janeiro à la fin des années 90. Ses premières années de vie ont forgé sa détermination qui l'accompagnera tout au long de sa trajectoire.

Musicienne autodidacte, elle se produira dans la rue, dans les bars, se confrontant sans fard au public. Son premier album Moonlight, sorti en automne 2020, témoigne de son aspiration pour la nuit et des émotions complexes que ces heures sombres peuvent mettre en lumière.

Artiste biennoise au talent récompensé cette année par les Swiss Music Awards, Caroline Alves est une musicienne à l'univers sombre, mystique et envoûtant. Elle sera accom-

pagnée des musiciens aux origines imériennes Clément Strahm et Johan Wermeille lors de son concert dans le cadre de jeudreLIVE du 6 mai.

Plus que jamais, nous encourageons notre public à réserver ces places au préalable via notre site internet www.ccl-sti.ch ou à l'adresse reservation@ccl-sti.ch. | *ccl*

**Jeudi 6 mai à 20h, portes à 19h30
CCL, rue du Marché 6,
2610 Saint-Imier
10 francs (prix unique)**

SAINT-IMIER

L'orgue dans toute sa splendeur à la Collégiale



L'Association Musique à la Collégiale accueille ce dimanche 2 mai à 12h15 quatre étudiantes et étudiants des classes d'orgue de la Haute Ecole des Arts de Berne pour un concert de midi consacré au roi des instruments. Après les élèves de

l'Ecole de musique du Jura Bernois, c'est donc au tour des plus grands d'investir les lieux dans la même démarche, chère à la jeune association, visant à permettre aux musiciennes et musiciens de demain de rencontrer le public d'aujourd'hui. Ils joueront des

œuvres de Bach, Brahms, Franck, Mendelssohn et Vienne.

Réservations obligatoires jusqu'au samedi 1^{er} mai, en ligne uniquement, sur le site www.musiquecollegiale.ch (maximum 50 personnes). Pas d'offre en streaming.

Le soleil arrive, les motos ainsi que les belles voitures sortent du garage et quel plaisir de rouler dans la région en passant par les trois cols qui nous entourent! Si le rugissement du moteur et les fortes accélérations font le plaisir de certains, ils causent de forts désagréments pour d'autres.

Du bruit

Selon l'Office fédéral de l'environnement, en Suisse, ce sont plus d'un million de personnes qui sont affectées par le bruit routier, c'est une personne sur sept qui est exposée durant la journée et une personne sur huit durant la nuit. « Ces chiffres ne font que d'augmenter » alarme Patrick Tanner, Maire de Saint-Imier. Le bruit gêne l'humain et la nature, car ils ne peuvent s'adapter à ce phénomène. Cependant, pour certains, le plaisir de conduire « n'atteint son apogée que lorsque la machine émet un bruit strident ou que le moteur rugit puissamment » explique Patrick Tanner. Juan-Manuel Salvi, Chef de la police cantonale bernoise du Jura bernois, explique que

certaines motos sont également trafiquées illicitement pour émettre plus de bruit et ceci est combattu avec l'action *Le bruit hors-jeu*. « Il faut essayer de faire prendre conscience de la problématique, mais aussi de responsabiliser » explique le Chef de la police.

Mesures prises en 2021

Pour diminuer le bruit en provenance du réseau routier, certains aménagements seront mis en place au mois de mai cette année. Un projet d'assainissement des routes cantonales traversant la ville de Saint-Imier, (le col du Mont-Crosin – Mont-Tramelan, puis direction Les Pontins), a été approuvé en janvier 2021. Selon Cédric Berberat, de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, ce sont environ 2500 à 4000 voitures qui empruntent ces tronçons chaque jour.

Projet antibruit

Dans le cadre d'une réduction de l'environnement sonore, une mesure a été effectuée sur 75 habitations durant l'année

2019. « Avec l'augmentation du trafic dans les 20 prochaines années, il est ressorti que les valeurs limites d'immersion seront dépassées sur 29 bâtiments, soit 254 personnes » explique Cédric Berberat. Pour 5 de ces bâtiments, les valeurs sont alarmantes. « Une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h diminuerait le bruit d'au minimum 3 dB pour la quasi-totalité des 75 bâtiments. Ceci représente une équivalence de diminution de trafic de 50 % » explique Jessica Heanni, Cheffe du département urbanisme et mobilité. Il est également possible de construire des murs antibruit pour réduire les désagréments de la route. Et finalement, en dernier recours, un changement de fenêtres des bâtiments est également envisageable. Ce projet de réduction de bruit coûtera au canton de Berne 1010000 francs après déduction d'une contribution fédérale à hauteur de 20 %.

Suite du projet

La réduction de la vitesse s'échelonnnera jusqu'en 2023.

Cette réalisation sera précédée d'une information officielle à tous les propriétaires des 75 habitations concernées ainsi que d'une publication de la mesure de circulation routière. La réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sera également mise en vigueur lors des projets de réaménagement de la route de Tramelan, de la rue de la Suze, rue de la Gare et rue du Vallon. Les principaux objectifs de cette réduction seront de modérer le trafic routier et augmenter la sécurité de tous les usagers de la route.

« Des efforts sont en cours au niveau politique pour réduire le bruit inutile et la communication de ce jour en est également la démonstration. Fin 2020, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil National a déposé une motion sur la base de laquelle un paquet de mesures contre le bruit excessif des moteurs doit être élaboré. La mise en œuvre de ces mesures a débuté cette année » se réjouit Patrick Tanner. | *ef*

Préavis

L'AMC présentera le dimanche 9 mai à 17h le premier concert de sa série consacrée à la musique de chambre. Le Trio Gamajun, composé de Jeanne-Lise Treichel (violin), Marina Zinsstag (violoncelle) et Johan Treichel (piano), interprétera d'abord le Trio N°1 en si bémol majeur de Franz Schubert. Nimbée de lumière, cette œuvre pleine d'entrain et d'humour, mais aussi d'une infinie douceur dans son mouvement lent, saura réchauffer et nourrir nos cœurs. Le public pourra ensuite entendre le Trio N° 3 en do mineur de Johannes Brahms. Fruit de la maturité, cette pièce d'une durée assez courte est pourtant d'une densité remarquable, autant dans son écriture que dans son impact émotionnel.

Réservations obligatoires jusqu'au samedi 8 mai, en ligne uniquement, sur le site www.musiquecollegiale.ch (maximum 50 personnes). Pas d'offre en streaming. | *nb*



Pour plus d'informations concernant le programme et les actualités de l'AMC

- Facebook: [musiquecollegiale](https://www.facebook.com/musiquecollegiale)
- Site internet: www.musiquecollegiale.ch



Collégiale de Saint-Imier, dimanche 2 mai à 12h15, entrée libre, collecte

Vos commerces locaux d'Erguël

Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Comoret | Courtelary



Soins et beauté

Myriam Boegli, esthéticienne depuis 2005 est l'heureuse propriétaire de l'institut Aphrodite à Sonvilier. Sa priorité est le bien-être de ses client(e)s avec au menu :

- des soins du visage personnalisés pour adultes et adolescents (acné)
- des teintures de cils et sourcils
- du rajeunissement du visage grâce au pistolet CooLifting avec effet immédiat
- des extensions de cils avec la méthode cil à cil
- des traitements spécifiques de la cellulite, grâce au Lumicell Wave6 ou à la main avec du palper-rouler
- des massages de détente du dos / corps entier (pierres chaudes)
- reiki
- un solarium intensif debout dès 1 minute à 10 minutes maximum selon type de peau, idéal pour préparer sa peau



Au plaisir de vous rencontrer!
Sur rendez-vous au 078 613 38 02
Grande place de parc à disposition!

Institut Aphrodite
Impasse des Coquelicots 2, 2615 Sonvilier
myriamboegli@icloud.com

APHRODITE INSTITUT

10% sur toutes les prestations
à toutes les mamans,
durant le mois de mai!

Rénovation ou construction plus qu'accessible!
Nous sommes votre fournisseur idéal!
Carrelage défiant toute concurrence.
Meubles de bains et sanitaires suisses à bas prix.

Visitez notre exposition permanente ouverte du lundi au vendredi!

Votre chez-soi se trouve chez nous!

FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16

TLmatik Services

Télécommunication | Informatique | Sécurité

www.tlms.ch | info@tlms.ch | +41 32 941 11 30

Le partenaire idéal pour toutes vos installations de télécommunications, de réseaux informatiques et de sécurité.

Yves Bernard
Commerce de bois
Sciage à façon
Plaquettes de bois
Ecorces calibrées

2615 Sonvilier
079 680 86 17
scierie-syb@bluewin.ch

AVA
AN ESSILOR INNOVATION

OFFREZ À VOS YEUX
LA PRÉCISION
QU'ILS MÉRITENT

JOBIN OPTIQUE
visiblement plus proche

Rue Francillon 28 • 2610 Saint-Imier Tél. 032 941 23 43 www.jobinoptique.ch

Nikles Audrey
Infirmière indépendante

Spécialisée en soins de plaies et cicatrisation

079 744 66 23

nikles.audrey@gmail.com

TOF Sports

OFFRE SPECIALE
Fête des mères
Du vendredi 30 avril au samedi 8 mai
20% sur toute la collection
femme textile et chaussures
(seulement les articles en stock)

La meilleure adresse pour tous les sportifs
Francillon 11 | Saint-Imier | 032 941 39 07

Vendredi 30 avril
Foire de printemps
Ouverture spéciale
8h30 - 18h30 (non-stop)
20% sur tous les articles
homme, femme et enfant

Joyeuse Fête des Mères

Publireportage

Une page va se tourner au Cercle Ouvrier de Sonvilier

C'est décidé, les époux Bütikofer vont mettre en vente le bâtiment qui abrite le restaurant du Cercle ouvrier qu'ils exploitent depuis 26 ans. Il s'agit d'une décision mûrement réfléchie et qui ne doit rien à la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'une année.

«Avant de mettre officiellement le Cercle en vente, nous voulions faire savoir à notre clientèle que nous vendions notre établissement dans le seul but de prendre dignement la retraite et rien d'autre. Nous avons commencé à réfléchir à cette vente depuis deux ans

déjà,» explique Françoise Bütikofer.

«Je suis près de l'âge de la retraite et, sachant que la vente d'un tel bien immobilier peut prendre un certain temps, nous pensons qu'il est prudent de s'y prendre assez tôt. Nous continuerons de travailler au Cercle Ouvrier tant qu'il ne sera pas vendu,» ajoute Raymond Bütikofer.

Concernant la fermeture actuelle du Cercle Ouvrier, Françoise Bütikofer précise: «Nous n'avons pas encore ouvert notre terrasse pour l'instant, parce qu'avec les températures de ce

printemps, l'opération ne serait vraiment pas rentable. Mais dès que les beaux jours seront de retour, nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau accueillir et régaler notre clientèle.»

Philosophe, le couple de tenanciers s'est rendu compte en vivant plusieurs deuils dans sa famille que la vie pouvait passer bien vite et qu'il ne fallait pas toujours remettre ses projets à plus tard.

26 ans aux fourneaux et au service

Le 4 avril 1995, le couple Bütikofer a racheté le Cercle

Ouvrier, qui était devenu à l'époque un petit bistrot qui ne servait plus que des boissons. A force de travail et d'investissements prudents, les Bütikofer se sont petit à petit fait un nom dans le monde de la restauration régionale. La table de *chez Bütikofer* est devenue connue assez loin à la ronde pour ses spécialités de viandes sur ardoise, ses tartares et sa carte de chasse.

«Pendant 26 ans, nous n'avons jamais engagé de personnel, sauf parfois quelques extras pour des banquets. Et au début, nous travaillions six jours sur sept, Françoise au service et moi en cuisine. C'était quand même très dur et pas facile pour notre vie de famille,» se souvient Raymond.

Heureusement la famille Bütikofer a très vite habité dans le bâtiment du Cercle Ouvrier, qu'elle n'a eu de cesse de rénover jusqu'à très récemment où des machines du restaurant ont encore dû être remplacées.

C'est donc un immeuble en très bon état, un restaurant avec une salle chaleureuse, fidèle à sa décoration originale, et une grande terrasse bien ensoleillée, qui seront prochainement mis en vente. Sans oublier la grande place de parc qui fait partie du bâtiment, un atout important.

Et l'avenir du Cercle Ouvrier?

«Nous espérons vraiment pouvoir trouver un acheteur qui décidera de poursuivre l'exploitation de l'établissement, qui est le dernier du village à offrir encore un service de restauration. Et comme c'est un outil



Françoise et Raymond Bütikofer sont prêts pour tourner une page importante de leur vie, celle du Cercle Ouvrier

en parfait état de marche, ce serait dommage de le convertir en appartements.» Les souhaits de la famille Bütikofer se réaliseront-ils? L'avenir nous l'apprendra. En attendant, le Cercle Ouvrier devrait bientôt rouvrir ses portes et probable-

ment que ses tenanciers auront encore largement le temps de remercier leur fidèle clientèle. Mais ce qui est sûr, c'est que dès aujourd'hui, le panneau à vendre de l'agence immobilière Buri sera bel et bien accroché au bâtiment. | tl



SONVILIER AVIS OFFICIELS

Ramassage du papier

Les élèves de l'école primaire procéderont au ramassage du papier dès 8h mardi 4 mai dans le village.

Les habitants de Mont-Soleil pourront déposer leur vieux papier dans une benne qui sera mise à disposition devant le collège de Mont-Soleil à partir du vendredi 30 avril à midi jusqu'au lundi 3 mai le matin.

Les bénéfices de la vente du papier seront attribués au compte scolaire. Si des imprévus dus à la situation sanitaire venaient à empêcher le ramassage par les écoliers, ce dernier sera tout de même assuré par le service de voirie.

Afin que le ramassage se déroule dans des conditions optimales, les citoyens sont priés de se conformer aux recommandations suivantes:

- le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons;
- les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun autre déchet;
- les paquets seront déposés à l'extérieur;
- prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage.

En cas de non-respect de ces prescriptions, le papier déposé ne pourra malheureusement pas être ramassé. | cm

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Grande journée de collecte de déchets en tous genres

Conformément au *Mémo-Déchets 2021*, nous vous rappelons que les bennes seront déposées derrière la halle polyvalente le vendredi 7 mai de 15h à 19h.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la collecte sera ouverte plus longtemps, afin que la population vienne de manière espacée et que les distances sociales puissent être respectées.

Consignes habituelles

- Benne à ferraille: ferraille, gros appareils ménagers. Les machines agricoles, même sciées sont exclues. Les batteries ne seront acceptées qu'en petites quantités.
- Benne à déchets inertes: vaisselle cassée, miroirs, objets en verre et en terre, céramique, déchets de petits chantiers (catelles, plâtre).

Un cadre palette sera à disposition le même jour pour les

appareils usagés et leurs accessoires des domaines de l'électronique, de l'informatique, de la télécommunication (ex. PC, CD, téléphones portables, TV, radios, etc.). Ainsi que les petits appareils ménagers, néons et ampoules (dites économiques).

En collaboration avec l'entreprise Veolia de Brügg, un ramassage de déchets spéciaux pour les ménages sera également organisé aux mêmes heures et même endroit.

Des spécialistes collecteront les déchets suivants:

- restes de peinture, vernis, antirouille, produits à imprégner;
- solvants (diluants, benzine), décapants;
- colles, résines;
- produits d'entretien, de laboratoire photo, aérosols;
- produits phytosanitaires;

ÉCOLE DE LA FERRIÈRE

Ramassage du papier

Le ramassage du vieux papier de la commune de La Ferrière aura lieu le mercredi 5 mai sous une forme différente à cause de la Covid.

En effet, nous n'organiserons pas de tournées pour prendre le papier. Cependant, les élèves seront à la benne (située derrière la halle de gymnastique) de 8h à 11h pour sortir le papier de

votre voiture et le mettre dans la benne.

N'hésitez donc pas à passer déposer votre papier.

Nous vous rappelons également que seul le papier est accepté (pas de carton, de plastique ou de sacs en papier).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration. | l'école de la ferrière

PARTI SOCIALISTE ERGUËL Au-delà de nos regards

Ils sont au front tous les jours, nous les avons applaudis, nos soignants, pendant quelques semaines lors de la première vague du Corona et nous ne le faisons plus! Pourtant ils sont toujours au front, fatigués, mais là. Continuez, nous avons besoin de vous. Il n'y avait pas que les soignants dans nos hôpitaux, EMS et autres institutions: toutes les personnes de l'entretien, de la technique, du secrétariat et nous en oublions, elles aussi peuvent aujourd'hui encore être applaudies et remerciées.

Quand nous applaudissions les soignants, à juste titre, avons-nous pensé à applaudir les vendeuses et vendeurs de nos magasins qui n'étaient pas fermés pendant le premier confinement? Celles et ceux qui par leur métier aussi divers soit-il, étaient en contact avec d'autres personnes potentiellement porteuses du virus? Et qui eux aussi ont continué contre vents et marées à travailler.

Pensons-nous encore aujourd'hui à celles et ceux qui sont au chômage partiel et qui ne retirent que le 80 % de leur salaire et qui sont actuellement financièrement très impactés?

Et les personnes qui n'avaient pas de contrats et qui aujourd'hui ne peuvent même pas demander de l'aide financière à leur commune?

Et pourtant, nous nous croisons tous les jours dans les rues de nos villages, anonymes, mais fiers.

Nous pensons aussi aux personnes qui ont dû vivre un deuil et qui n'ont pas pu accompagner les personnes aimées, même lors de leur enterrement!

Et nos anciens retranchés dans leur chambre avec si peu de contact. Avons-nous évalué l'impact pour nos jeunes qui n'étaient pas préparés à cette situation, comme chacun d'entre nous.

Nous ne pouvons plus leur offrir un sourire, nous sommes protégés par nos masques. Mais nous pouvons nous dire un bonjour, échanger un regard.

Nous voulons par ces quelques mots vous remercier toutes et tous qui continuez à vous battre de toutes les façons.

Au-delà de nos regards, il y a la vie! Prenez soin de vous.

| parti socialiste erguël

Réclame

Pour vous démarquer en un

clin d'œil

Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

Vos commerces locaux d'Erguël

Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Comoret | Courtelary

EVRO photocopies SA, une impression de proximité

Une gamme de produits et de services au plus près de la clientèle

Depuis 40 ans, la maison imérienne propose le matériel le plus performant en matière de photocopieuses et d'imprimantes dans l'ensemble de l'Arc jurassien. Mais bien plus que juste des machines, les 7 collaborateurs de la petite entreprise dirigée par Thierry et Anne-Lise Spring offrent un service efficace et de proximité.

Vous avez besoin d'équiper un bureau complet ? Vous voulez installer un tableau numérique interactif dans votre salle de classe ou de conférence ? Votre imprimante est en panne ? Ou alors il vous faut juste une cartouche de toner ou du papier adapté à votre photocopieuse ? Vous trouverez tout cela et bien plus encore chez EVRO photocopies SA, que vous soyez un client professionnel, une institution ou simplement un particulier.

Dans un domaine où la concurrence est devenue féroce ces dernières années, le plus important n'est pas forcément le prix, mais plutôt la qualité des conseils, de la relation directe et personnelle avec le fournisseur et du savoir-faire du service après-vente. Des qualités qui sont à la base des compétences qu'EVRO photocopies SA a acquises au fil de son histoire.



Bureau à domicile :
pour un télétravail plus confortable et pratique !



Toujours à votre service et toujours à proximité, EVRO photocopies SA vous invite à venir découvrir la gamme de ses produits dans son magasin et son showroom, à la rue du Dr Schwab 6, à Saint-Imier, ou sur son site de vente en ligne www.evro.ch.



Tél. 032 941 14 10 | Fax 032 941 40 07 | info@evro.ch



GL Import SA
Tél. 032 843 00 00

Pensez à votre garage de proximité pour l'achat et la pose de pneus d'été à prix très compétitif.



Changement de roues

Fr. **40.-***

VW
Audi
SEAT
SKODA

Check-up de printemps pour Fr. 49.-

GL Import SA, Saint-Imier
Votre spécialiste pour l'entretien et les réparations des voitures des marques Volkswagen, Audi, SEAT et SKODA

*Lors du changement de roues, l'équilibrage et le nettoyage ne sont pas compris dans le prix. L'offre n'est pas valable pour le changement de pneus. L'offre est valable jusqu'au 31 mai 2021.

Avez-vous reçu votre demande pour le contrôle périodique de vos installations électriques?



CATTIN
CONTRÔLE ELEC

079 613 24 50

Cyril Cattin
Rue de Tivoli 39 | 2610 St-Imier

info@cattin-contrôle-elec.ch
www.cattin-contrôle-elec.ch



RUE AGASSIZ 2 • 2610 ST-IMIER • TÉL. 032 941 33 23

Faites plaisir à vos proches : offrez-leur un bon cadeau !

OUVERT



NT
Madeleine Traiteur

Horaire du magasin
Mardi-Vendredi
9h-12h30 | 15h-18h
Samedi
9h-12h



Livraison à domicile



Diatel
St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch

Nous sommes à votre disposition !

Votre télé réseau régional vous permet d'avoir des conseils personnalisés à domicile si vous le souhaitez.
Grâce à notre réseau **fibre optique** , vous pouvez surfer jusqu'à une vitesse de **1 Gigabit !**
Notre service point UPC est également à disposition des clients de toute la région.

Passez nous voir, nos collaborateurs se feront un plaisir de vous conseiller sans engagement de votre part.



CG

Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 032 941 32 78
2613 Villeret 079 679 45 59



Joyeuse Fête des Mères

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Philippe Vuilleumier en retraite dès ce soir, le Service de l'électricité entame une nouvelle ère

Le responsable du SET met un terme à 43 années de service pointu, engagé, soigneux et donc très apprécié

L'événement est de taille : aujourd'hui vendredi 30 avril, Philippe Vuilleumier fermera pour la dernière fois la porte des Services techniques de la commune, après y avoir travaillé durant pas moins de 43 années, dont plus de trois décennies en tant que responsable du Service de l'électricité (SET). Dès demain 1^{er} mai, il jouira officiellement d'une retraite amplement méritée. Le SET entamera donc lundi une période nouvelle, avec une organisation remodelée selon les propositions du spécialiste sortant.

Compétences multiples

Formé dans le privé où il travaille à ses débuts, Philippe Vuilleumier entre au Service électrique local le 7 août 1978. Ses responsabilités y croissent rapidement, puisqu'il est nommé adjoint à la direction des Services techniques tramelots dès 1980, puis responsable du SET dès 1990, tandis que ses compétences augmentent parallèlement au gré de nombreuses formations complémentaires, aussi bien techniques que commerciales. Cette longue carrière a évidemment vu Philippe Vuilleumier multiplier les tâches diverses. Au niveau technique, il s'est agi pour lui de préparer et diriger le maintien, l'extension et la modernisation du réseau



Entourant le tout frais retraité Philippe Vuilleumier (4^e depuis la gauche), la nouvelle équipe du service local de l'électricité, de gauche à droite : le responsable du SET Philippe Wastien, le chef d'exploitation du réseau Alain Hirschi, Diogo Oliveira, Tristan Neukomm et le chef d'équipe Eric Wichtermann

local de distribution de l'électricité, moyenne et basse tension confondues.

Que de défis !

En parallèle, le responsable a dû adapter le SET aux profondes modifications imprimées par la Confédération aux marchés de l'électricité. Ainsi a-t-il dû transformer profondément la gestion, la vente et la commercialisation de l'énergie. Et bien sûr, Philippe Vuilleumier a collaboré étroitement avec les autorités pour mettre en place les structures néces-

saires pour faire face aux nombreux et importants défis qui se sont présentés durant ces dernières décennies. Et de souligner qu'ensuite d'une période de collaboration avec Youtility (plate-forme suisse de services pour les fournisseurs d'énergie locaux et régionaux), la Charte signée par les communes propriétaires de leur réseau électrique, sur l'ensemble du Jura bernois et du canton du Jura, a permis de répondre aux nouvelles exigences fédérales. En ajoutant que de cette charte sont nées plusieurs structures

communes, en particulier Sacen SA, une société d'approvisionnement et de commercialisation de l'énergie électrique.

De la libéralisation...

Décidée en haut lieu, la libéralisation du marché de l'électricité a compliqué grandement la tâche du SET. «Auparavant, nous nous adressions à des abonnés, aujourd'hui à des clients. Ceux qui consomment 100 000 kWh ou davantage ont déjà le choix de leur distributeur ; très bientôt, ce choix s'étendra à tous les consommateurs sans

distinction. Fort heureusement, en travaillant avec les autres communes de notre importance, nous arrivons à proposer des conditions satisfaisantes et des prix compétitifs.»

Si son métier a beaucoup changé, sa diversité est demeurée, qui a toujours énormément plu à Philippe Vuilleumier, lequel a apprécié tout particulièrement le contact avec la population, avec les clients et avec les autorités politiques. «Le travail est très intéressant au sein de ce service, où l'on construit des projets, où l'on résout des dif-

ficultés, en collaboration avec d'autres personnes d'horizons divers.»

Pas de quoi s'ennuyer

L'entretien de sa maison, les moments appréciés avec sa famille et en particulier ses petits-enfants, les balades dans la nature et les virées à bicyclette électrique : Philippe Vuilleumier se réjouit de pouvoir y consacrer sa retraite. Non sans espérer qu'elle lui permettra quelques voyages aussi, lorsque la situation sanitaire s'améliorera.

Au moment de plonger dans ses activités de loisirs purs, le retraité adresse des remerciements sincères à tous ses collègues des 43 dernières années, aux quatre directeurs des STT qui ont jalonné sa carrière, et aux nombreux politiques qu'il a côtoyés.

Merci infiniment

Les autorités municipales et le personnel de la commune, pour leur part, adressent de concert leurs chaleureux remerciements à Philippe Vuilleumier, pour l'excellence de son travail, pour sa fidélité à son employeur et pour la qualité de ses relations humaines. A ce collègue et employé très apprécié, ils destinent évidemment leurs meilleurs vœux de retraite joyeuse et profitable. | *cm*

Un *plus* pour Tramelan

Comme La Neuveville, Saint-Imier et Moutier, pour ce qui concerne la région proche, les communes d'une certaine importance possèdent toutes leurs propres services de l'électricité. Cela constitue un avantage certain, selon notre interlocuteur qui loue ce service de proximité, dont les citoyens ont tout à gagner : «Le SET connaît tous ses clients, y compris les industriels, qui peuvent compter sur le personnel pour satisfaire au mieux

leurs besoins spécifiques, pour les dépanner rapidement lorsque nécessaire, pour les conseiller et les épauler dans leur développement.»

Or ce SET est en de bonnes mains, selon Philippe Vuilleumier. Son successeur, le quadragénaire tannois Philippe Wastien, est arrivé de l'industrie privée. Et pour avoir travaillé à ses côtés ces dernières semaines, le jeune retraité peut l'affirmer : «Il a le profil idéal pour ce poste.» | *cm*

En noms et en chiffres

Philippe Vuilleumier a suggéré au Conseil municipal une nouvelle organisation adaptée à la complexification des tâches dans le domaine de l'électricité. Sa proposition a été appliquée, en créant des postes de responsables qui font la distinction entre les divers domaines de compétences, du management à la technique de terrain, en passant notamment par l'informatique et les relations avec le monde politique : Philippe Wastien est responsable général,

Alain Hirschi chef d'exploitation du réseau et Eric Wichtermann chef d'équipe.

Le réseau électrique de Tramelan s'étend sur quelque 130 km de lignes et câbles au total, soit 20 km de lignes et câbles à 16 000 volts, 60 km de lignes et câbles principaux à 400 volts et 50 km de lignes et câbles secondaires à 400 volts ; il s'appuie sur 34 stations transformatrices (de 16 000 à 400 volts) et 3000 points de comptage. | *cm*

Renouvelable à 100 %

La consommation d'électricité a très nettement augmenté, à Tramelan comme partout ailleurs, ces dernières décennies. «Nous utilisons certes des appareils nettement moins gourmands en énergie, mais nous en possédons tous un nombre clairement plus important», souligne notre interlocuteur. Les pompes à chaleur, toujours plus fréquentes, contribuent elles aussi à accroître les besoins en électricité.

Il importe cependant de souligner qu'à Tramelan est distri-

bué un courant essentiellement vert. «Nous n'achetons que de l'électricité certifiée de sources renouvelables, donc hydraulique ou solaire, pour la distribuer par défaut à toute la commune. Seuls quelques clients exigent de l'énergie provenant d'autres sources.»

Par ailleurs, propriétaires privés et collectivités confondues, Tramelan abrite une centaine de centrales photovoltaïques de diverses importances. | *cm*

TRAMELAN

Agora a chassé les déchets

Forcée à l'inactivité depuis de longs mois en raison des mesures sanitaires imposées, l'association culturelle Agora de Tramelan a lancé une action citoyenne pour débarrasser le village et ses environs de tous les déchets sauvages qui le jonchaient. Cette action était ouverte à toute la population durant la semaine du 19 au 24 avril.

5 m³ de déchets de tous genres

Une benne bien pleine, soit environ 5 m³ de déchets, a ainsi été remplie par des chasseurs de tous âges.

En plus des ordures que l'on pouvait s'attendre à trouver en quantité, comme les mégots de cigarettes, les mouchoirs, les cannettes en fer blanc, les bouteilles en plastique et les masques de protection, quelques objets insolites se sont glissés dans l'inventaire : un pot d'échappement, une lunette de toilette, un téléphone, des chapeaux de roues, un parasol... le raton laveur s'étant sans doute sauvé à temps.



Nathalie Mercier-Vaucher et Basile Donzé contemplant avec satisfaction le butin de la chasse aux déchets d'Agora

Une action minutieusement organisée

«Nous avons divisé le territoire du village en 48 secteurs. Chaque équipe de chasseurs pouvait choisir le sien. Sur ces 48 groupes de bénévoles, un bon quart provenait de classes d'école,» résume Nathalie Mercier-Vaucher, l'une des chevilles ouvrières du projet.

La commune de Tramelan a soutenu l'action d'Agora en fournissant des sacs à ordures, des gants et une benne.

Les participants se sont tous montrés très enthousiastes à l'idée de pouvoir prendre part à cette chasse aux déchets, particulièrement les enseignantes et les enseignants qui ont profité de cette occasion pour proposer une activité hors murs à leurs élèves,

tout en les éveillant aux enjeux écologiques que représentent les montagnes de déchets que nous continuons de produire.

Seul petit bémol de l'opération : une fois récoltés, tous ces déchets divers ne seront pas triés. «Mais ils sont tout de même mieux dans cette benne que dans la nature,» commente Basile Donzé, lui aussi très impliqué dans l'organisation de l'événement.

Enfin, les participants ont fait l'objet d'un tirage au sort pour désigner un vainqueur de cette chasse. Et ce sont les enfants des classes primaires 3-4b de la Printanière, dirigés par Miriam Habegger-Khalil, qui ont décroché le gros lot et qui recevront des bons d'achat locaux *Promos* pour une valeur de cent francs.

Devant le succès de l'opération, la trentaine de membres d'Agora envisage de reconduire cette action l'année prochaine... tout en espérant pouvoir reprendre rapidement son activité naturelle, celle d'organiser des concerts et des spectacles en tous genres. | *tl*

TRAMELAN

Marché aux puces

Les *Puces Autrement*, organisées le samedi 8 mai, sont inspirées des gratifierias, marchés gratuits visant à donner aux objets une seconde jeunesse

Gratifieria, néologisme espagnol qui signifie littéralement *faire gratuite*, est un concept provenant d'Argentine et qui permet à tout un chacun de venir déposer des objets dont il n'a plus besoin et qu'il accepte de donner, sans contrepartie. N'importe qui peut également venir prendre quelque chose dont il aurait l'utilité, sans aucune obligation de donner quelque chose. Gratuité, lutte contre le gaspillage et revalorisation des objets sont au cœur de ce concept permettant un rapport différent à nos modes de consommation habituels.

Dans sa version tramelote, c'est le marché hebdomadaire du samedi matin qui servira de cadre à la gratifieria. Elle a été baptisée *Les Puces Autrement* en référence à l'Epicerie Coopérative du village, organisatrice de l'événement. Ainsi, entre 8 h et 9 h 30, les personnes intéressées sont invitées à venir déposer les objets

dont elles n'ont plus l'utilité (vaisselle, appareils électroménagers, livres, jouets, etc). Pour que cela fonctionne bien, les organisatrices demandent que les objets apportés soient propres et en bon état. Aussi, comme un vide-dressing sera organisé plus tard dans l'année, il serait préférable de ne pas amener de vêtements. Tables et cageots seront sur place et l'organisation se chargera de présenter les objets amenés, dans le respect des consignes sanitaires actuelles. L'événement prendra fin à 12 h et les objets restants seront récupérés par le CSP Berne-Jura (Régénove), ou rendus à leur propriétaire. La Société Coopérative Autrement encourage vivement la population à prendre part à cet événement et se réjouit de retrouver de nombreux participants. | *mr*

Plus d'informations au 078 689 69 40

Vos commerces locaux d'Erguël

Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Comoret | Courtelary

Luciana couture fête ses 30 ans et Baby Blue ses 20 ans



1991 : tout droit sortie de l’école d’arts appliqués de La Chaux-de-Fonds avec mon CFC de couturière en poche, j’ai décidé de mettre mes services à disposition des habitants du Vallon de Saint-Imier et d’ailleurs. Ceci, pour la confection et les retouches de leurs vêtements ainsi que pour tout ce qui touche à la couture comme la confection des rideaux et les restaurations en tout genre (berceaux, lampes, etc).



**Baby Blue
et Luciana couture**

Chez moi,
c’est la caverne d’Ali Baba :

*Du 1^{er} au 10 mai
je fais le 30% sur tous
les articles de bébés*

Place du Marché 2 | 2610 Saint-Imier | 032 941 26 14

Spécialisée dans la haute couture, j’ai travaillé pour de nombreux stylistes, dont encore actuellement, ce qui m’a permis d’acquérir beaucoup d’expérience et de connaissances. Je travaille également pour de grandes entreprises de la région.

2001 : étant native de Saint-Imier et ayant fait toute ma scolarité dans la cité, je trouvais que dans mon village il manquait un magasin d’articles pour enfants.

Et depuis ma plus tendre enfance, j’ai toujours été passionnée par les bébés et ma vie tourne tout autour de la couleur bleue. Pour me faire plaisir et rendre ma cité plus attractive dans ce domaine, alors que j’ai fêté mes 10 ans d’indépendante comme couturière, j’ai ouvert une boutique pour vêtements d’enfants de 0 à 8 ans, de puériculture et jouets et je l’ai nommée Baby Blue. Je ne vois donc pas la vie en rose... mais en bleu.

Il y a 6 ans, j’ai déménagé mon commerce à la Place du Marché où je me trouve toujours actuellement. D’autre part, comme il n’y avait plus de mercerie dans notre val-lon et pour rendre service à la population afin qu’elle ne doive plus toujours se déplacer dans les villes, j’ai ouvert un petit coin mercerie dans mon commerce afin que les clients trouvent à proximité les articles essentiels, soit

la laine, les fils, les fermetures éclair, divers accessoires pour la couture et le tricot, etc., également plusieurs articles de bricolage et un peu de tissu, etc.

N’hésitez pas, venez faire un tour chez moi et vous trouverez sûrement ce que vous cherchez !

Grande tricoteuse à mes heures, je donne volontiers des conseils à ma clientèle.

Depuis plus de 7 ans maintenant je donne des cours de couture, aussi bien à des personnes débutantes qu’à celles ayant déjà des connaissances dans le domaine.

Iacovelli Luciana, 032 941 26 14
Place du Marché 2, 2610 Saint-Imier





**Chalet
Mont-Crosin**

Hôtel - Restaurant

Mont-Crosin 65 | 2610 Mont-Crosin | 032 944 15 64
info@chalet-montcrosin.ch | www.chalet-montcrosin.ch

*** Grande terrasse ouverte ***
Bonne fête à toutes les mamans !



info@garagegerster.ch - 032 942 84 20

Vente multimarques avec rabais sans concurrence :

 <https://garagegerster.auto-dealer.ch>

**Entretien et réparation toutes marques
avec conservation de la garantie** 





La Vinoterie

Vins, fromages et épicerie fine

Rue du Temple 3
2610 Saint-Imier
032 941 72 10
epiceriefine@lavinoterie.ch

Vins Biodynamiques, infusions aux herbes Bio, fromages Bio, beurre Bio, jus de gingembre aromatisés Bio, pâtes Bio, œufs Bio, lait Bio, etc.
Chez nous, vous ne trouverez pas que du Bio, mais également de bons produits régionaux et artisanaux. Glaces artisanales de Villeret, fumaisons de Villeret, farines de Corgémont, fromages de : Saint-Imier, Bois-Raiguel, Corgémont, Les Reussilles, etc.
Venez nous voir, nous avons certainement un produit qui vous plaira !



ASTRIA

Informatique

**PROMO DE
PRINTEMPS**

Profitez d’une remise de 5%
pour tous vos achats
effectués en monnaie CIDE.

* Valable jusqu’au 30 juin 2021

032 913 13 38 info@astria.ch



David Schwab

Menuiserie | Rénovations

079 765 78 19

Frasses 1, 2612 Cormoret



P. BEURET

SANITAIRE-CHAUFFAGE & RENOVATION

079 325 46 17 2608 COURTELARY



Rochat INTERIEUR

La meilleure adresse pour votre décoration

décoration | mobilier | literie | rideaux | stores
linge de maison | revêtements de sol

**Bonne fête à toutes
les mamans !**

Rochat Intérieur Sàrl | Francillon 17 | Saint-Imier
Tél. 032 941 22 42 | Fax. 032 940 71 83 | info@rochatinterieur.ch



Les Abo Sports seront mis en vente dans dix jours, la piscine ouverte le 22 mai

Nouveaux tenanciers, nouvelle place de pique-nique, nouvelles installations de jeux pour enfants : plus que jamais, la plus belle piscine de Suisse est à Tramelan !

Moment agréablement optimiste lundi à la piscine du Château, où l'on annonçait la prochaine ouverture des installations et la mise en vente des Abo Sports, tout en présentant les nouveaux tenanciers de la buvette et les infrastructures qui s'ajouteront à l'offre dès le 22 mai. Tout est prêt pour une saison estivale dont on ose espérer qu'elle ne sera pas trop handicapée par les mesures sanitaires.

La plus belle et la plus connue

Présentant les nouveaux tenanciers de la buvette (voir encadré ci-contre) et leur souhaitant plein succès, le conseiller municipal Pierre Sommer soulignait à cette occasion que parmi les trois candidatures retenues et suivies d'auditions, le couple a séduit par son savoir-faire et son enthousiasme.

Soyons optimistes, invite pour sa part le maire Philippe Augsburger, en espérant fermement que l'ouverture prévue le 22 mai puisse bel et bien se faire et dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Il se réjouit de l'été et rappelle qu'élu(e) plus belle piscine de Suisse en 2002, celle du Château a fait parler d'elle dans tout le pays l'an dernier, la faute à ce détestable coronavirus. Un épisode qu'on ne va plus revivre, promet-il !

Comptage au laser

Le comptage des clients – dont on ne sait pas encore aujourd'hui combien ils pourront être simultanément – se fera par laser à l'entrée de la piscine. André Ducommun, conseiller municipal en charge des bâtiments, le précise non sans souligner que cela évitera



Lundi, on s'activait sur la future place de pique-nique, qui sera accessible dès l'ouverture de la piscine

la présence permanente d'un agent de sécurité.

«En mai, nous en saurons davantage quant aux règles établies par l'Office fédéral de la santé publique, en particulier le nombre de baigneurs admissible ainsi que l'obligation ou non de porter un masque dans toute l'enceinte», ajoute l'élu, non sans espérer que la vente des

abonnements soit fructueuse et permette ainsi de gommer les pertes de la saison passée.

Des améliorations notables

Le responsable des bâtiments publics précisait encore, lundi, que les travaux divers de réparation sont en voie d'achèvement, en particulier la réparation des fuites constatées dans l'entre-saison.

Par ailleurs, on termine actuellement les aménagements qui devaient marquer l'an passé le demi-siècle de la piscine, et qui ont été reportés pour les raisons que nul n'ignore. Ainsi les usagers découvriront-ils, dès le 22 mai, les améliorations notables apportées aux installations, à commencer par les deux places de jeux qui raviront les enfants, et en poursuivant avec la place de pique-nique qui sera équipée de grill et de quatre tables avec bancs. Quatre familles au minimum pourront donc pique-niquer simultanément à la piscine, dans la magnifique zone arborisée sise à l'est des bassins.

En vente à La Marelle

Exceptionnellement cette année, et afin de pouvoir

Venus en 2019 de l'Arc lémanique, ils sont emballés par la région

Kim Ngo Dao et Nasir Chowdhury ont facilement convaincu les Services concernés, et pour cause ! Spécialiste de la restauration, ce couple possède déjà une riche expérience, en particulier dans la région lémanique où il a géré de front plusieurs établissements. Il est chef de cuisine, elle cumule diverses formations et de multiples connaissances acquises en salle, tout en maîtrisant parfaitement la gestion et la comptabilité.

Séduit par le cadre de Mont-Soleil, le couple s'intéresse au restaurant Le Manoir, lorsque sa gérance est à remettre, en 2019. Et depuis, quand bien même la pandémie lui a mis les bâtons dans les roues comme à tous les professionnels de la restauration, le couple domicilié à Mont-Soleil se prend d'amour pour la région et pour les environnements non urbains. Renonçant à toute activité en terre vaudoise et confiant en gérance leur dernière enseigne lausannoise, Kim Ngo Dao et Nasir Chowdhury plantent leurs racines sous nos contrées.

«Nous cherchions quelque chose de saisonnier dans la région, et impérativement dans un endroit vert. La buvette de cette piscine ne pouvait que nous séduire», expliquent-ils dans un sourire. Une buvette qui sera placée sous la responsabilité de M^{me} Ngo Dao et où seront proposés snacks divers et menus du jour, avec un point commun impératif : la prédominance des denrées du terroir régional et des produits frais. «Pour nos fournisseurs comme pour nos employés, nous tablons sur la localité et la région toute proche », soulignent de concert les deux spécialistes, qui ont déjà réuni leur personnel tramelot, à savoir trois employés fixes, épaulés par des extras lors des chaudes journées. | *cm*

garantir une sécurité sanitaire optimale aux acheteurs comme aux employés, la vente des Abo Sports se fera à La Marelle, selon le programme et les modalités suivants :

- 10, 11, 17, 18, 19, 20 et 21 mai, de 14 h 30 à 18 h
- prendre avec soi une photo passeport

– paiement possible par Reka ou carte EC

- les prix : adulte 75 francs, couple 130 francs, AVS-apprenti-étudiant 40 francs, écolier 10 francs, 3^e enfant scolarisé de la famille gratuit

– offre réservée aux habitants de Tramelan et des Reussilles

Un papillon sera prochainement distribué en tous ménages, qui rappellera ces modalités. | *cm*



Kim Ngo Dao et Nasir Chowdhury, le couple qui reprend la responsabilité de la buvette

Encore plus attractive

«La commission des bâtiments étudie actuellement un projet susceptible d'augmenter encore l'attractivité de la buvette et donc de la piscine», souligne André Ducommun. L'idée : créer autour de la piscine une zone délimitée clairement, par un bel agencement arborisé et deux portails, autour de la buvette. Ainsi l'établissement pourrait-il demeurer ouvert plus longtemps en soirée, lorsque les bassins sont fermés. «Nous devons obligatoirement sécuriser toute la partie baignade, dès que les bâches de couverture sont étendues ; les portails seraient donc fermés à ce moment-là.» Impliquant la création indispensable de WC accessibles aux clients de la buvette lorsque la piscine est fermée, ce projet est devisé à quelque 200 000 francs. Pour l'heure, il en est donc au stade de la commission, et devra être soumis ensuite au Conseil municipal, puis au Conseil général. En cas d'acceptation à tous les niveaux, André Ducommun espère qu'il pourra voir le jour pour la fin de la saison 2021. | *cm*

Merci à Agora !

Le Conseil municipal remercie chaleureusement l'association Agora qui a mené du 19 au 24 avril une campagne de nettoyage des

rues et sentiers de la localité. La *Chasse aux déchets* a permis à notre localité de gagner encore davantage de splendeur. | *cm*

Rue du Collège fermée

A titre exceptionnel, le Conseil municipal a autorisé le Kiosque de La Place (Vintage) à installer une terrasse sur l'extrémité est de la rue du Collège, du 23 avril au 30 mai. Cette autorisation a été sollicitée par les tenanciers de l'établissement à la suite de la réouverture

permise des terrasses de café. L'établissement devra respecter les règles d'hygiène sanitaire ainsi que les heures d'ouverture accordées. Le Conseil municipal remercie les habitants du quartier ainsi que les utilisateurs de cet axe de leur compréhension. | *cm*

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 19 avril 2021 à 19h30 à La Salle de La Marelle

Président : Pierre-Alain Basso, Groupe Débat

Secrétaire du procès-verbal : Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités : Vincent Tanner, responsable bâtiments publics (dès 19h30)
Patrick Cuenin, bureau arc architecture sàrl (dès 19h30)

Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette deuxième séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, en particulier les deux nouveaux conseillers généraux, Naïke Vuilleumier Rotzer, UDC, et Yves Buri, PEV, absent. Il salue également la presse et le Conseil municipal. Le public n'a pas été autorisé à assister à la séance, exceptionnellement ce soir non plus. Le président espère que cela sera la dernière fois.



1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Buri Yves, PEV
Dufaux Adrien, PS
Vaucher Vincent, PS

Le président salue encore les invités, Vincent Tanner, responsable des bâtiments publics, et Patrick Cuenin, du bureau arc architecture sàrl.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président soumet ensuite l'ordre du jour au vote, sans en rappeler son contenu.

1. Appel

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 16 novembre 2020 et du 22 février 2021

1. Décisions

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre UDC

6. Bureau du Conseil général, nomination du premier vice-président

7. Commission de l'EJC, remplacement de Valérie Oppliger, PEV

8. Commission de l'EJC, remplacement de Swenn Lauber, UDC

9. Commission de l'urbanisme, remplacement de Swenn Lauber, UDC

10. Hôtel de Ville (Grand-Rue 106), rénovation globale, demande d'un crédit d'engagement de 2570000 francs TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

11. Motion de Myriam Tellenbach, PLR, intitulée «Zones industrielles et artisanales»

12. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée *Pour une mise en valeur du savoir-faire en mécanique horlogère et des comptoirs horlogers de Tramelan*

13. Motion d'Audrey Châtelain, PS, d'Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de Vital Gerber, Groupe Débat, de Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat, et de Vincent Vaucher, PS, intitulée *Création d'une commission non permanente pour l'égalité hommes-femmes*

14. Règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance « Les Lucioles », adoption

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

III. Divers

16. Résolutions
17. Motions – postulats
18. Interpellations
19. Petites questions
20. Correspondance au Conseil général
21. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 16 novembre 2020 et du 22 février 2021

Sébastien Wyss, PLR (Création de places de stationnement pour camping-cars)

Réponse de Philippe Augsburg, maire : Pour la commune, il s'agit de trouver un site d'accueil de ces véhicules, afin de remédier, du moins partiellement, aux problèmes rencontrés l'année passée. En effet, nos pâturages ont été envahis, le terme n'est pas trop fort, le week-end notamment, par des camping-cars. Afin de proposer une alternative, nous avons établi la liste des sites possibles et rencontré des personnes concernées. Notre choix s'est porté sur le parc du téléski, sans l'aménager spécialement cette année, et dans un premier temps, ce pour mesurer les avantages et éventuels inconvénients. En parallèle nous menons une étude d'aménagement et de financement de cet emplacement qui devrait se réaliser l'année prochaine. En complément, sachez encore que cet emplacement fonctionne depuis le week-end pascal. L'engorgement des pâturages a ainsi pu être évité.

L'interpellateur se déclare «satisfait», pour autant que la place se fasse l'année prochaine.

Olivier Gerber, Groupe Débat (Location des pâturages)

Réponse de Pierre Sommer, CM : L'attribution des surfaces

de parcs à vaches fait systématiquement l'objet de réflexions approfondies en séance de commission agricole. Lorsqu'un parc est libéré suite à la retraite d'un agriculteur ou quand il arrive à échéance, la commission tient compte des facteurs suivants pour en proposer l'attribution au Conseil municipal :

1. Demandes des agriculteurs intéressés
2. Propositions ciblées en fonction de la situation des exploitants
3. Proximité par rapport à l'exploitation agricole
4. Type d'exploitation (production de lait ou vaches-mères)
5. Surfaces déjà attribuées (contrats existants)
6. Spécificités géographiques (zones concernées)
7. Projets de construction existants
8. Egalité de traitement systématiquement examinée

Historiquement, les premiers contrats de parcs à vaches ont été établis en fonction du nombre de vaches qui étaient estivées sur les pâturages d'estivage par les agriculteurs. Les agriculteurs qui possédaient des pâturages privés ont logiquement peu bénéficié de cette opportunité. Les premiers contrats ont été établis avant les années 2000 quand l'Office fédéral de l'Agriculture a autorisé leur création. Après coup, certains agriculteurs ont volontairement cessé d'exploiter leurs pâturages privés pour les annoncer en prairie de fauche. Cette manière de procéder leur aura permis d'augmenter leurs droits à l'estivage, mais en aucun cas d'obtenir des surfaces de parcs à vaches. La commission agricole rejette les reproches qui lui sont adressés par l'interpellateur. Cette dernière œuvre toujours dans l'intérêt des agriculteurs de la commune. Elle connaît la situation de chaque exploitant et gère l'attribution des parcs à vaches au plus près de sa conscience sans aucune volonté d'avantager qui que ce soit. Les exigences concernant l'entretien des parcs sont inscrites dans les contrats et dans le règlement communal des pâturages. Des contrôles sont effectués régulièrement par les services cantonaux (contrôles annuels de CAREA). Les locataires qui négligent l'entretien de leurs parcs sont surveillés et également pénalisés au niveau des paiements directs.

L'interpellateur se déclare «non satisfait».

Pierre Sommer, CM, prend alors la parole pour répondre à O. Gerber, mais il est interrompu par le président. Conformément au Règlement du Conseil géné-

ral, la discussion ne peut être déclenchée que si dix membres du Législatif le demandent.

Le président s'adresse donc au cénacle pour savoir si celui-ci souhaite la discussion. Par main levée, plus de dix conseillers généraux la sollicitent. Le président ouvre donc la discussion en appelant à la modération et à ne pas s'éloigner du sujet.

Pierre Sommer, CM, fait la déclaration suivante : « Je voulais juste ajouter qu'Olivier Gerber a fait partie de la commission agricole pendant douze ans. En même temps, il a eu la fonction de vice-président. Il doit connaître le fonctionnement de la commission agricole. C'est tout ce que j'avais à ajouter ».

Le président laisse ensuite répondre Olivier Gerber, Groupe Débat.

Olivier Gerber, Groupe Débat, revient sur la réponse de la commission agricole et donne la raison de son insatisfaction. A son avis, la transparence n'est pas totalement garantie. Pour être intéressé par un objet mis en location, il faut être au courant de la mise en location prochaine de cet objet. Mais ce n'est pas toujours le cas. Effectivement, O. Gerber a été pendant douze ans membre et vice-président de la commission agricole. Malheureusement la commune de Tramelan avait fait beaucoup de promesses de location à l'époque, qui ont dû être honorées dans un premier temps avant de pouvoir satisfaire d'autres intéressés. O. Gerber demande à la commission agricole de poursuivre une réflexion quant à la manière de garantir la transparence et l'égalité de traitement au sujet de la location de surfaces agricoles qui est un sujet extrêmement sensible dans le monde rural. Ceci permettra peut-être d'améliorer la confiance vis-à-vis de la commission.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, n'est ni pour ni contre la réponse donnée. Mais il soulève le fait que la commune est propriétaire de 200 à 250 hectares de surface agricole qu'elle loue. C'est un patrimoine important. Ce n'est pas juste des hectares d'herbes dont on se fiche. C'est un patrimoine communal au même titre que le patrimoine bâti ou forestier.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit dans le chapitre des réponses aux interpellations.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat (Arbre tombé sur le sentier qui conduit de la Printanière à la Piste Vita)

Réponse de Christophe Gagnebin : Comme le relève à juste titre l'interpellateur, la parcelle

N° 2651 est en mains privées. Le Conseil municipal prendra prochainement contact avec le propriétaire pour suggérer le remplacement de l'arbre renversé par la tempête. Compte tenu de l'état médiocre des arbres qui composent cette allée, il conviendra aussi de s'interroger sur l'essence la mieux adaptée à ce secteur de prairie sèche. L'allée n'étant pas protégée en regard de la loi, il paraît cependant difficile d'envisager un soutien financier communal. Quant à la prolongation de l'allée, elle pourrait en effet figurer parmi les objectifs du plan paysager (PP) qui sera présenté dans le cadre de la 3^e étape de révision du Plan d'aménagement local (PAL).

L'interpellateur se déclare «satisfait».

I. Décisions

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC.

Le groupe UDC par la voix de Quentin Landry propose la nomination de Georges Juillard, UDC.

A l'unanimité, Georges Juillard, UDC, est élu au bureau du Conseil général et rejoint ses rangs. Le président lui souhaite la bienvenue.

6. Bureau du Conseil général, nomination du premier vice-président

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC.

Le groupe UDC par la voix de Quentin Landry propose la nomination de Georges Juillard, UDC, en tant que 1^{er} vice-président.

A l'unanimité, Georges Juillard, UDC, est élu en tant que premier vice-président du Conseil général.

7. Commission de l'EJC, remplacement de Valérie Oppliger, PEV

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti PEV

Se référant à la proposition présentée par Werner Liechti, PEV, le Conseil général nomme à l'unanimité Yves Buri, PEV, en qualité de membre de la commission de l'EJC avec effet immédiat, en remplacement de Valérie Oppliger, PEV, démissionnaire.

8. Commission de l'EJC, remplacement de Swenn Lauber, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC

Se référant à la proposition présentée par Jean-Charles Juillard, UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité Pierre von Allmen, UDC, en qualité de membre de la commission de l'EJC avec effet immédiat, en remplacement de Swenn Lauber, UDC, démissionnaire.

9. Commission de l'urbanisme, remplacement de Swenn Lauber, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC

Se référant à la proposition présentée par Olivier Cuche, UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité Richard Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission de l'Urbanisme avec effet immédiat, en remplacement de Swenn Lauber, UDC, démissionnaire.

Le président souhaite à tous ces nouveaux membres de commissions un travail fructueux et de qualité.

10. Hôtel de Ville (Grand-Rue 106), rénovation globale, demande d'un crédit d'engagement de 2570000 francs TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Le président interrompt la séance car un journaliste déplie les pieds du support de sa caméra. Selon lui, le Conseil général doit donner son autorisation à être filmé. Le président passe au vote le fait que les débats soient filmés. Le Conseil général accepte à l'unanimité. Le journaliste travaille pour *Telebielingue*.

Le président revient sur l'entrée en matière qui n'est pas contestée.

Il cède ensuite la parole au Conseil municipal.

André Ducommun, CM, fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville ne date pas d'aujourd'hui ! En effet sans trop remonter dans le temps, voici 22 ans qu'une commission s'était penchée sur un concours d'architecture pour cette rénovation. Le projet retenu à cette époque par celle-ci, soit «EX Ô», pour un montant de 1 195 000 francs,

Karine Voumard, CM, rappelle que par congé maternité, le Conseil municipal entendait 3 mois et demi. Il voulait éviter une confusion avec le congé paternité qui est de 12 jours pour la commune de Tramelan. Il faudrait préciser si l'on met congé parental que l'enfant doit être âgé au minimum de 14 semaines.

L'alinéa 1 est modifié comme suit: «1 Les enfants âgés au minimum de 14 semaines sont admis dès la fin du congé parental et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Le Conseil municipal fixe les exceptions par voie d'ordonnance».

Le Conseil général adopte la proposition.

Article 7:

Vital Gerber, Groupe Débat, met en doute la formulation de l'article et propose d'ajouter un «de» avant «l'hygiène», etc.

Le Conseil général adopte la proposition.

Article 8: adopté

Ajout «Les Lucioles» à l'alinéa 3.

Article 9: adopté

Ajout «Les Lucioles».

Article 10

Ajout «Les Lucioles» à l'alinéa 5.

Thierry Gagnebin, PS, aurait apprécié par rapport à cet élément de fourchette des prévisions budgétaires. Le règlement donne une marge très large entre 110 francs et 150 francs. Mais où l'émolument va-t-il se positionner? Th. Gagnebin évoque deux éléments qui ne sont pas anodins selon lui. Le bas de laine de 10% que le canton octroyait va disparaître. La crèche était autofinancée à hauteur de 80%. 20% sont financés par la commune. 20% sur 20 places ou 20% sur 40 ce n'est pas le même coût. Il aurait apprécié que l'on retrouve ces montants dans le message et une prévision budgétaire. C'est la politique des petits pas, selon lui.

Karine Voumard, CM, répond que l'OACOT demande de mettre des fourchettes dans le règlement. Le montant sera fixé dans l'Ordonnance. K. Voumard rappelle avoir déjà annoncé que les modalités financières pour les parents ne vont pas changer. 130 francs pour un enfant de moins de 12 mois et 115 francs pour un enfant de plus de 12 mois comme actuellement.

Pour Th. Gagnebin, PS, le fait de perdre le filet financier du canton et l'augmentation du loyer et du personnel à venir va-t-il permettre de maintenir le tarif actuel?

K. Voumard indique qu'à part les 50% de poste supplémentaires nécessaires dus au passage de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures, aucune hausse n'est connue.

Cristian Hasler, PS, demande un complément d'information. Il évoque un certain nombre de risques financiers: le système de Kibon qui va potentiellement influencer le nombre d'enfants inscrits, le baby-boom, la hausse de personnel. Cela ne remet pas en cause la nécessité d'une crèche communale. Mais possède-t-on un business plan qui détermine le risque financier? Qui a la compétence de transférer la crèche du coup en fonction des montants en jeu? Selon lui, un business plan aurait été nécessaire pour se décider.

K. Voumard dit que l'OACOT n'a pas de réponse tranchée. Le

Conseil municipal a la possibilité d'agir ainsi. Il n'a pas voulu laisser partir la crèche dans le privé. K. Voumard ne peut rien présumer pour l'avenir. Les budgets des dernières années vont dans un sens favorable. A ce jour, elle ne peut pas répondre. C'est une décision de politique familiale, indique-t-elle.

C. Hasler ne peut pas se satisfaire de la réponse. Le Règlement d'Organisation fixe les compétences financières. Sans business plan, le Conseil municipal ne peut pas affirmer avoir la compétence de décider ce type de transfert de tâches. La réponse donnée n'atteste pas d'une maîtrise des coûts.

Au vu du budget actuel de la crèche, rétorque K. Voumard, le Conseil municipal a agi dans son domaine de compétences.

Philippe Augsburgers, maire, indique que sur le court terme, aucun risque financier n'est encouru, les comptes sont équilibrés sur les dernières années. Après c'est une équation à plusieurs inconnues. Parier sur l'avenir, c'est difficile. La garantie, c'est que le Conseil municipal va veiller au bon fonctionnement des finances.

C. Hasler a tout de même encore une difficulté sur le mode de financement qui pourrait avoir des incidences.

K. Voumard dit que le comité des Lucioles a choisi d'arrêter après 20 ans de travail, bénévole. En laissant l'EJC, l'association souhaitait aussi laisser la crèche. Elle ne souhaitait pas que l'offre se perde. Le système de bons de garde n'est pas un frein, mais permet d'élargir l'offre. Pour les prochaines années, tant que la crèche restera en ses murs actuels, la situation financière n'évoluera pas. Quand elle augmentera ses effectifs, il y aura un flottement où la commune devra jouer son rôle en matière sociale. Mais c'est un risque politique à prendre. La question est maintenant de savoir si la commune veut étendre la prestation familiale.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, demande si une crèche peut être gérée par une SA. Est-ce viable? En outre, la hausse de budget que craint C. Hasler est liée au nombre de places. Maintenant on accepte le statu quo et s'il y a une hausse, le dossier devra revenir au Conseil général.

Privatiser est possible, répond K. Voumard. Mais viable? Difficile à dire.

Carine Bassin, CM, donne l'exemple de Bienne qui a plusieurs crèches privées.

C. Hasler abonde aussi en ce sens. Mais contrairement à l'économie privée, il y a des éléments qui sont moins maitrisables. Le choix politique a été fait mais il y a des éléments financiers auxquels il faudra être attentif.

Audrey Châtelain, PS, demande que la note marginale soit complétée comme suit «Emoluments pour les heures d'encadrement».

Ismaël Favre, PS, remarque qu'il a deux alinéas 5. Le dernier d'entre eux est transformé en alinéa 6.

Le Conseil général adopte l'article avec ces remarques.

Article 11: adopté

Audrey Châtelain, PS, demande que la note marginale soit complétée comme suit «Emoluments pour la nourriture».

Article 12: adopté

Cristian Hasler, PS, évoque des ragots selon lesquels on paie la crèche même durant les vacances. On ignore que les coûts sont lissés sur l'année. C. Hasler propose dès lors deux modes de paiement: celui en mode réel et celui en mode lissé.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, estime que c'est le genre d'histoire à ajouter en dixième de poste administratif.

Les parents s'engagent pour une année quand ils signent leur contrat, explique K. Voumard.

Article 13: adopté

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote, à savoir adopter le règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance «Les Lucioles», sous réserve du référendum facultatif.

Au vote, le Conseil général accepte par 32 voix favorables et 2 abstentions le règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance «Les Lucioles», sous réserve du référendum facultatif.

Le président rappelle que l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2022.

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

Philippe Augsburgers, maire, donne une information concernant le projet de chauffage à distance en ces termes: «Une première étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Tramelan a été réalisée il y a 4 ans de cela. Elle a démontré un potentiel économique et écologique des plus intéressants. Ce potentiel doit bien sûr être confirmé par un projet concret où les consommateurs potentiels sont contactés un à un à des prix fixés. Un groupe de travail a étudié différentes possibilités. La commission de promotion économique a été consultée aussi. Celle-ci a émis quelques réserves... Nous voyons dans ce projet de nombreux atouts de développement durable au travers d'un partenariat, qui ne nous implique pas directement et qui aboutirait à la labellisation Cité de l'Energie! Le projet doit encore être affiné puisqu'il implique avant tout une société privée et Valforêt. La commune pourrait y contribuer, avant tout en termes de prestations... Voilà, brièvement, ce que j'ai à en dire actuellement».

Carine Bassin, CM, tient les propos suivants au sujet de l'école secondaire: «La qualité de l'école est une constante préoccupation des autorités municipales. La Commission d'école et le Conseil municipal ont un devoir de réserve. Toutefois, le Conseil municipal assume ses responsabilités et effectue son travail de surveillance sur les institutions scolaires. Conformément à la législation cantonale qui l'y autorise, il utilise les outils appropriés pour vérifier le fonctionnement global des écoles. Les propos tenus dans le courrier des lecteurs du Journal du Jura du 27 mars 2021 seront également passés au tamis de cette procédure. A l'issue de l'analyse, le Conseil municipal prendra, s'il y a lieu, les mesures qui s'imposent. Finalement, le Conseil municipal part du postulat que tous les acteurs impliqués travaillent pour le bien de l'école secondaire de Tramelan».

Karine Voumard, CM, donne l'information suivante: «Monsieur Le Président, Mesdames et messieurs les conseillers, quelques informations concernant le projet d'association avec le SSRT. Suite à un retard dans les démarches administratives et juridiques, les délais pour la remise des documents nécessaires pour les prochaines assemblées communales ou le Conseil général de Tramelan ne peuvent être respectés. Le projet sera présenté pour les assemblées de fin d'année avec mise en vigueur au 1^{er} janvier 2023».

Pierre Sommer, CM, annonce ce qui suit: «Vous avez pu constater ces quelques dernières années de sécheresse qui a également favorisé les attaques de bostryche (bois scolytes). Toutes les forêts d'Europe sont touchées par cette situation. Les scieries sont submergées de bois. Les livraisons se font au comptegouttes. Le marché du bois est très lourd. Le taux de change influence le prix de vente du bois. Presque toutes les exploitations de bois frais résineux ont été stoppées début mars. Pour Valforêt, ce début d'année est marqué par une amélioration dans la cadence de la livraison, après un pic de stock énorme en fin d'année 2020. Le prix ne risque pas de remonter rapidement. L'hiver écoulé a été positif pour la production d'énergie à base de bois avec une consommation bonne à soutenue. Les prix sont stables. Le petit shop de Tramelan continue d'offrir aux clients ses produits avec des variations saisonnières. Les projets de développement continuent avec des agendas qui s'adaptent aux réalités du terrain. Le Chauffage à distance de Tramelan fait partie d'une des priorités. Ph. Augsburgers vient de vous en informer. Une calibreuse de bois rond devrait arriver prochainement. Le projet de vente de certificats CO₂ poursuit sa route avec une échéance en fin d'année pour notre labélisation ISO. Malgré un marché très compliqué et un rendement nul sur les exploitations, nos prestations pour tiers ont induit des revenus qui ont permis de verser un petit revenu aux actionnaires, qui représente 10399 francs pour Tramelan. L'Office forestier du Jura bernois a englobé le contrat de prestation dans la planification sylvicole 2011-2029. Merci de votre attention».

Mathieu Chaignat, Groupe Débat, évoque le projet d'aménagement d'un modérateur de trafic à la rue du 26-Mars. Le permis de construire est en cours de procédure. Le montant estimatif des travaux est de 76000 francs TTC qui sera pris en charge par le budget de fonctionnement. Cet obstacle sera réalisé fin juin – début juillet. Il s'agit d'un point noir identifié dans le rapport CITEC (sécurité piétonne). En parallèle avec ces travaux, il est prévu une réfection de la chaussée et du trottoir jusqu'au carrefour de la rue des Deutes.

III. Divers

16. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'un postulat. Il cède la parole à Vital Gerber, Groupe Débat. Ce dernier fait la lecture de son intervention intitulée *Participation à la CarteCulture?*: «la CarteCulture est une offre destinée aux adultes et enfants dès 5 ans au budget modeste. Elle permet aux personnes défavorisées de bénéficier de rabais pour avoir accès à des offres de loisirs, de culture, de sport ou de formation. Par exemple: entrée au concert, au musée ou au théâtre, cotisation à un club de sport ou inscription à un cours d'allemand, piscine ou zoo en famille. Ces réductions sont valables pour plus de 3600 offres dans toute la Suisse, donc auprès de toutes les institutions partenaires de la CarteCulture: ces partenaires culturels s'engagent à accorder des rabais de 30% à 70% aux utilisateurs de la carte; en retour, ils gagnent un nouveau public et affichent publiquement leur solidarité. Pour les communes qui l'introduisent, la CarteCulture permet donc de prévenir l'exclusion sociale et culturelle des habitants concernés. Les communes participantes versent une contribution annuelle; le secrétariat cantonal de la CarteCulture, gérée par Caritas, prend en charge toutes les tâches administratives, opérationnelles et de promotion. (Informations disponibles sur www.carteculture.ch). Le Jura bernois est actuellement un grand absent de cette offre nationale de la CarteCulture. Son offre culturelle y est pourtant très riche. En outre, la pandémie Covid-19 a touché durement ce secteur, tout comme elle a accentué le risque de précarisation d'une part de la population. Contact ayant été pris avec le secrétariat du canton de Berne, la contribution pour Tramelan se monterait à 0 fr. 30 par habitant.e seulement. Les deux communes de Tramelan et Mont-Tramelan ensemble pourraient bénéficier d'un rabais de 40%, ce qui représenterait pour notre village une contribution annuelle de 830 francs seulement. Par voie de postulat, nous invitons la commune de Tramelan:

- A évaluer la possibilité de devenir une commune de la CarteCulture, si possible ensemble avec Mont-Tramelan, et à entreprendre les démarches dans ce sens le cas échéant.
- A en informer et solliciter les organes régionaux – CJB, Jura bernois.Bienne – afin que cette offre soit développée plus largement dans le Jura bernois».

18. Interpellations

Le président relève qu'il n'y a pas d'interpellation.

19. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

✉

Thierry Gagnebin, PS, a pris note que la commune a renoncé au projet de déménagement de l'administration à la rue Haute. Le Conseil municipal peut-il informer sur ce qu'il en est de ce secteur de manière régulière?

Philippe Augsburgers, maire, rectifie. Le projet est encore d'actualité. On connaissait l'existence d'un premier investisseur actif de longue date. Un deuxième investisseur potentiel s'est manifesté et pourrait remporter la mise. Le CM souhaite soutenir la démarche sans favoriser l'un ou l'autre. À court terme, on pourrait voir le bout du tunnel, se réjouit-il.

✉

Cristian Hasler, PS, s'interroge au sujet de l'état d'avancement du dossier des éoliennes.

Philippe Augsburgers, maire, dit ceci: «Ce projet est l'émancipation des BKW. La commune est tenue au courant, notamment sur les oppositions. Le Conseil municipal souhaite voir se projeter aboutir».

Christophe Gagnebin, CM, complète en mentionnant que la procédure va se poursuivre au Tribunal fédéral.

20. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

21. Divers

Le président cède la parole à Raphaël Maire, PLR. Ce dernier annonce son retrait du Conseil général en raison de charges trop élevées, notamment en matière professionnelle et privée. Il souhaite de très bons débats.

Le président rappelle que la prochaine séance est prévue le 28 juin 2021, 19h30. Sauf contre-indication, celle-ci aura lieu à la salle de La Marelle.

Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h25.



Au nom du Conseil général

Le Président: Pierre-Alain Basso

Le Secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti

Covid-19: on vaccinera à Saint-Imier, à La Neuveville et à Tramelan

Début mai, les pharmacieplus du vallon à Saint-Imier, pharmacieplus de la neuveville à La Neuveville et la pharmacieplus schneeberger à Tramelan proposeront la vaccination contre la Covid-19



Photo: © freepik

Ces 3 pharmacies du Jura bernois vont mettre en commun leurs ressources afin de participer activement à l'effort d'accélération de la vaccination demandé par le Conseil Fédéral et les autorités du canton de Berne.

En parallèle, elles continueront à offrir les tests (rapides, PCR, autotests). Vous trouverez plus d'informations sur leurs sites internet ou via leur présence sur les réseaux sociaux.

Depuis plusieurs mois, ces trois pharmacies indépendantes travaillent en partenariat avec le canton et les autorités municipales pour pouvoir répondre localement aux besoins de la

population: formation des collaboratrices et réponses aux nombreuses questions de la population.

Dès la livraison des vaccins aux pharmacies par le canton, toutes les personnes qui se seront annoncées seront vaccinées selon les recommandations, avec l'objectif de ne jeter aucune dose.

Des plans de protection étendus et spécifiques assurent en tout temps la sécurité des personnes qui viendront se faire vacciner ou tester, ainsi que celle des autres clients de la pharmacie et du personnel.

Les personnes souhaitant se faire vacciner doivent d'abord

s'inscrire via le site du canton (<https://be.vacme.ch/start>) ou par téléphone (031 636 88 00), en choisissant la pharmacie comme lieu de vaccination (le nom de chaque pharmacie apparaîtra prochainement). Une fois le groupe attribué par le canton, et jusqu'à ce que les pharmacies puissent proposer directement les rendez-vous via le portail du canton, il s'agira de s'annoncer en ligne (lien direct: <https://bit.ly/3dXoRlu>, QR Code ci-dessous, sites internet ou pages Facebook des pharmacies).

La vaccination contre la Covid-19 proposée par ces trois pharmacies vient renfor-

cer localement le dispositif du canton et faciliter l'accès à la vaccination, en mettant l'accent sur la relation forte entre les patients et les équipes des pharmacies.

Grâce à leur proximité et leur accessibilité, ces pharmacies déchargent les centres de vaccination cantonaux existants et soulagent les cabinets médicaux dans une prise en charge interprofessionnelle de la pandémie. | hf



Hugo Figueiredo
078 617 01 53
hugo.figueiredo@pharmacieplus.ch

FONDATION SCIENCE ET JEUNESSE Concours national 2021

21 jeunes chercheurs et chercheuses romands primés pour leurs projets d'envergure

C'est au sein d'une exposition virtuelle exclusivement conçue pour l'occasion que les finalistes du 55^e Concours national de la Fondation Science et jeunesse ont présenté leur projet de fin d'année ou leur travail de maturité. Lors de la Finale, des prix d'une valeur totale d'environ 100 000 fr. ont été distribués. Parmi les 107 jeunes chercheurs et chercheuses récompensés, 21 jeunes Romands ont été primés pour leurs projets exceptionnels. Ils/elles ont reçu une somme d'argent en fonction de la mention obtenue: bien, très bien ou excellent. De plus, 8 d'entre eux/elles ont également remporté des Prix spéciaux, qui leur permettront de représenter la Suisse dans le cadre d'événements scientifiques en Europe, en Asie et aux Etats-Unis.

La Suisse romande répond présente

Sur les 21 jeunes Romands finalistes, 5 ont reçu la mention bien, 13 très bien et 3 excellent et 8 jeunes chercheurs et chercheuses ont de plus reçu des Prix spéciaux.

Jeune et engagée, sont les deux mots clés qui qualifient le mieux la relève de cette 55^e édition. Les thématiques de recherche plurielles que les lauréats ont choisies en sont la preuve: la matérialisation des frontières; les effets des principes actifs des cosmétiques ou encore fabriquer de A à Z une réplique miniature d'un accélérateur de particules.

Néanmoins, les recherches liées à l'écologie et aux questions d'égalité étaient à l'honneur: compléter les sources de l'histoire de l'homosexualité en Suisse romande, trouver des solutions pour parer au réchauffement climatique, étudier l'impact des pesticides sur une rivière de Neuchâtel sont autant de sujets explorés avec brio par les

Les lauréats de la région

Nous félicitons les trois jeunes de notre bassin de population qui ont participé à ce concours:

- Aurélie Hiltbrand, Tramelan, *Etude de l'effet distinct de trois principes actifs sur une crème cosmétique pour les mains*, mention bien
- Antoine Wallart, Tramelan, *Les marsouins de l'estuaire du Saint-Laurent*, mention très bien
- Emma Marquis, Villeret, *Lire H.P Lovecraft: une expérience philosophique?* mention très bien

jeunes chercheurs et chercheuses.

Une exposition virtuelle et interactive

Cafés virtuels, challenges sur les réseaux sociaux, box remplies de surprises envoyées préalablement au domicile des finalistes, la 55^e édition du Concours a réuni des jeunes scientifiques issus de 16 cantons différents dans le cadre d'un événement à la fois connecté et interactif. Pendant trois jours, les finalistes ont occupé leur propre stand virtuel, répondu aux questions du jury d'experts chargé de les évaluer, interagi avec le public, fait connaissance grâce à un chat roulette.

Enfin, trois anciens participants se sont retrouvés au cœur d'un café branché zurichois pour assurer la modération trilingue de la cérémonie de remise des prix – transmise en direct au sein de l'exposition virtuelle. En découvrant leurs résultats, les finalistes ont pu sabrer le prosecco glissé parmi les autres goodies de la box surprise. Un moment inoubliable qui vient conclure des mois de travail. | xv

RECETTE D'ICI

Coquilles farcies au poulet et courgettes à la provençale

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

28-32 grosses coquilles

Coulis de tomates

- 1 cs huile d'olive
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- Persil, basilic
- 400 g tomates concassées
- 1 cs purée de tomates
- ½ cc sel
- Poivre, paprika
- 1 pincée sucre

Farce

- 1 cs huile d'olive
- 1 oignon haché
- 2 gousses d'ail pressées
- 200 g blanc de poulet
- 2 petites courgettes
- Sel, poivre
- 125 g Cantadou ail et herbes de Provence
- Basilic et ciboulette

Finitions

- 50 g gruyère râpé



PRÉPARATION

- 1 Cuire les coquilles dans beaucoup d'eau salée (elles doivent rester bien fermes). Les rafraîchir à l'eau froide et les égoutter sur un linge.
- 2 Chauffer légèrement l'huile dans une casserole pour préparer le coulis de tomates. Hacher l'oignon, l'ail, le persil et le basilic, ajouter et faire revenir. Ajouter les tomates concassées, la purée de tomates et mélanger. Assaisonner, couvrir et cuire à feu doux pendant 30 minutes.
- 3 Chauffer l'huile dans une casserole pour préparer la farce. Ajouter l'oignon, l'ail et faire revenir. Couper le poulet et les courgettes en petits dés, ajouter et faire revenir 2-3 minutes. Assaisonner. Ajouter le Cantadou à la viande et aux légumes encore chauds, mélanger. Laver, ciseler finement, ajouter et mélanger le basilic et la ciboulette. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire.
- 4 Verser le coulis de tomates dans un grand plat à gratin beurré. Farcir les pâtes et déposer sur le coulis. Parsemer les pâtes de fromage râpé. Cuire à 220° C au milieu du four pendant 20 minutes.

Rubrique offerte par



• Mardi et vendredi
au marché à Saint-Imier
• Service de livraison à domicile

+41 32 396 10 20 • WhatsApp 079 820 67 63
info@schwab-gemuese.ch • www.schwab-gemuese.ch

AGENDA

- SAMEDI 1^{ER} MAI**

 - Permaculture, création d’un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10 h et 16 h. S’annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
- DIMANCHE 2 MAI**

 - Maison Robert, Orvin, ouverture au public, de 10 h à 17 h
 - Concert d’orgue de l’AMC. Collégiale, Saint-Imier, 12 h 15, réservation obligatoire
- JEUDI 6 MAI**

 - JeudreLIVE au CCL, Saint-Imier, concert de Caroline Alves. Portes 19 h 30, concert 20 h, réservation obligatoire
 - Don du sang, salle de spectacle de Corgémont, 17 h
- SAMEDI 8 MAI**

 - Permaculture, création d’un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10 h et 16 h. S’annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
- DIMANCHE 9 MAI**

 - Concert de musique de chambre de l’AMC. Collégiale, Saint-Imier, 17 h, réservation obligatoire
- LUNDI 10 MAI**

 - Soirée de vernissage du livre *Un foyer intellectuel et artistique dans le Jura bernois*. Salle de spectacle, Corgémont, 20 h
- EXPOSITIONS**

 - Forest, exposition de photographies de Mathieu Rod, CCL, Saint-Imier, jusqu’au 2 mai. Mercredi-vendredi 14 h-18 h, sa-di 14 h-17 h. Entrée libre.
 - Orient-Omnibus, exposition de photographies de Pascale Jaquet et Olivier Noaillon, CIP, Tramelan, jusqu’au 21 mai. Lundi-vendredi 8 h-20 h, samedi 15 h-18 h, dimanche fermé.
 - Exposition de photos de Noëlle Foucaud et Yann Haenni, Résidence des Fontenayes Ouest, Saint-Imier. Jusqu’au 30 juin. Tous les jours, 13 h-17 h 30.

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Trois bus pour rallier le sommet

Les transports publics en direction du sommet du Chasseral reprennent du service en mai



Un service touristique soutenu par la région

La ligne de bus Nods-Chasseral fait partie des offres de l’Association Bus alpin, qui coordonne et soutient l’accès en transports publics des régions de montagne suisses. Tout comme la ligne Saint-Imier – Chasseral, elle ne bénéficie d’aucun financement cantonal ou fédéral. Leur exploitation est rendue possible grâce au soutien des communes de Saint-Imier ainsi que du versant sud du Chasseral (Nods, La Neuveville et Enges). Plus ces bus sont utilisés, plus leur financement sera garanti, les usagers ne couvrant qu’un tiers des coûts effectifs. Leur promotion et leur soutien répondent à l’engagement du Parc en faveur d’un développement touristique durable. *l parc chasseral*

Le massif du Chasseral est aussi atteignable en transports publics directement depuis la gare de Bienne, via les Transports publics biennois, durant toute l’année. Après avoir emprunté la crête jusqu’au sommet, au départ des Prés-d’Orvin, on peut ensuite facilement regagner La Neuveville ou Saint-Imier en bus. *l parc chasseral*

Trois lignes de bus au départ de Nods (depuis La Neuveville), de Saint-Imier et de Bienne permettent d’éviter de surcharger les routes menant au sommet et de s’y laisser conduire en toute sérénité. Les bus circuleront au départ de Nods dès le 1^{er} mai et de Saint-Imier à partir du 13 mai, trois fois par jour les week-ends et jours fériés jusqu’au 31 octobre. Le bus Bienne – Les Prés-d’Orvin circule quant à lui toute l’année. Cette année, la ligne Car-Postal Nods-Chasseral emmènera et ramènera les utilisateurs du 1^{er} mai au 31 octobre, les week-ends et jours fériés officiels, trois fois par jour. Les

horaires de montée sont fixés à 9 h 30, 11 h 30 et 15 h 30. Ceux de descente, depuis l’hôtel Chasseral, à 10 h, 14 h et 16 h. Le sommet du Chasseral peut aussi être rejoint par le versant nord grâce à la ligne Saint-Imier-Chasseral (CJ), trois fois par jour les week-ends et jours fériés, à partir du 13 mai et jusqu’au 31 octobre à 10 h 17, 13 h 17 et 16 h 17. Le retour se fait depuis le sommet à 11 h 08, 15 h 08 et 17 h 08. L’alternance des trajets de retour, de l’Hôtel Chasseral jusqu’à Saint-Imier et Nods, offre une complémentarité aux utilisateurs pour coordonner les excursions de part et d’autre du sommet.

Sudoku N° 0019 facile

				2	4		9
	1			6			
		2				7	
9		4	8			3	1
	2	3	7	1	5	4	
1	8			3	2		7
	6				1		
			4			5	
2		8	5				

le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

L'Angleterre rouvre ses terrasses

LA PLUME En marche !

Nous savons tant de l’évangile, nous pourrions donner d’excellents conseils aux autres, mais pour les appliquer c’est une autre chanson, il y a parfois un décalage entre nos désirs et la réalité. Nous savons que Christ est ressuscité, qu’il a tout accompli, qu’il nous offre la vie éternelle, pourtant parfois un petit grain de sable peut nous déstabiliser. Un peu comme à Pâques, ces 2 disciples d’Emmaüs (Luc 24 : 12-35) sont tristes. Pourtant Jésus est ressuscité des morts, mais ils ne le réalisent pas, même s’ils ont déjà entendu que les femmes ont raconté qu’il était vivant. Jésus marche avec eux, mais ils ne le remarquent pas, leurs yeux sont empêchés de le reconnaître. Alors Jésus commence de s’adresser à leurs oreilles. Ils sont encore bloqués : tout d’abord par leur regard, tourné uniquement vers le passé, ce qui s’est passé avec Jésus jusque-là, mais ils n’ont pas encore reçu dans leur cœur ce regard de Pâques qui est tourné vers l’avant, vers le futur, vers la promesse de leur propre résurrection suite à la résurrection de Christ. Le 2^e blocage provient de leur idée de ce que ferait Jésus : « nous espérons que ce serait lui qui délivrerait Israël », ils s’attendaient à un départ en fanfare, grandiose, un roi puissant, et surtout pas un déroulement comme l’arrestation, le procès et la mort de Jésus. Ils n’arrivent pas à envisager que Jésus agit peut-être différemment de leurs réflexions. Comme pour nous, parfois Dieu ne semble pas agir selon nos idées ou conceptions, alors on peut soit vouloir changer Dieu, ou nos idées. Les disciples d’Emmaüs, pas indifférents au message de Jésus, loin de là, n’ont pas encore saisi l’essentiel de la bonne nouvelle de Pâques que Jésus est ressuscité et marche avec eux. Jésus écoute ce qu’ils disent, il prend leurs problèmes au sérieux, il ne balaie pas cela d’un revers de la main. Il désire savoir où se situe leur problème, et seulement ensuite il répond. Il n’a pas une réponse toute faite, mais une réponse à tout. Ce n’est pas la même chose. Après avoir écouté leur problème, Jésus leur parle et continue de marcher avec eux, il n’intervient pas avec un tonnerre ou un feu du ciel. Il explique les écritures, tout simplement, et rend grâce, rompt le pain et le leur donne. C’est là qu’ils reconnaissent Jésus, qui avait dit : « ma nourriture, c’est de faire la volonté de celui qui m’a envoyé ». Jésus présent, ressuscité, donne du pain à ses disciples, il nous donne la force de le suivre et d’accomplir sa volonté. *l richard riesen, pasteur*

FC LA SUZE 07 – TEAM VALLON

Les jeunes foulent la pelouse

Des juniors G aux juniors B, petit résumé des rencontres des joueurs du Team Vallon qui se sont déroulées le week-end dernier



Les deux équipes de juniors G du FC Team Vallon/La Suze 07

Honneur aux juniors G du Team Vallon La Suze 07. Samedi matin, par un temps radieux, neuf écoles de football de la région se sont retrouvées sur le terrain de la Courtine. Encouragés par de nombreux accompagnants, les jeunes footballeurs en herbe ont eu beaucoup de plaisir à participer à cette rencontre basée avant tout sur l’amusement et la joie de jouer.

Animation juniors F1 et F2 TV/Saint-Imier

Samedi matin, au Locle, par un temps magnifique, nos juniors F1 et 2 ont participé à un tournoi durant lequel chaque joueur a pris beaucoup de plaisir.

A noter, aussi bien pour l’animation des juniors G que celle des juniors F, qu’il est regrettable, qu’en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie, les parents ne puissent être présents au bord des terrains pour entourer leurs enfants.

Les juniors E1 TV/Sonvilier s’inclinent lourdement

Face à une très bonne équipe du Groupement Corcelles / Pesieux / Cormondrèche, les jeunes footballeurs du Vallon ont pu voir tout le travail qu’il restait à faire pour tenir tête à une telle équipe. Meilleurs en deuxième mi-temps, ils se sont finalement inclinés 10-1.

Défaite sévère pour les E2 TV/Saint-Imier

Samedi matin, à Colombier, après un premier tiers de match très compliqué des joueurs du Team Vallon qui a permis aux juniors du Team Littoral de scorer à 5 reprises, on a vu une belle réaction des joueurs

imériens qui ont remporté le deuxième tiers 2-0. Tout restait donc possible dans le dernier quart d’heure. Malheureusement, l’équipe visiteuse s’est totalement effondrée, si bien que la fin du match a été sifflée sur le score sans appel de 10-2 en faveur des Neuchâtelois.

Magnifique victoire des juniors E3 TV/Sonvilier

Samedi matin, à Sonvilier, par un temps splendide, l’équipe locale recevait les juniors de Val de Ruz. Les deux équipes ont présenté de belles phases de jeu qui ont débouché sur un match plaisant. Les jeunes Valloniens l’ont emporté 11-6, un score peut-être un peu sévère pour l’équipe visiteuse.

Les juniors E4 TV/Courtelary s’imposent face à Moutier

Après une bonne entame de match, agrémentée de belles phases de jeu, qui a permis aux jeunes footballeurs du Team Vallon de mener 2-0 à la fin du premier tiers, un certain relâchement a vu l’équipe de Moutier revenir au score et atteindre la mi-temps avec un seul but de retard (3-2).

Une pause bénéfique et un changement d’organisation de jeu des joueurs locaux les ont vus prendre le large pour finalement s’imposer de belle manière 7-3.

Belle victoire des juniors D1 TV/Saint-Imier

Une victoire de 4-0 face au Groupement des 2 Thielles permet aux D1 du Team Vallon d’occuper seuls la tête du classement. Une position qui fera d’eux l’équipe à battre lors des prochains matchs. Gageons

que ces jeunes joueurs sauront montrer que leur classement n’est pas le fruit du hasard.

Défaite des juniors D2 TV/Saint-Imier

En recevant le FC Le Parc, les juniors locaux savaient qu’ils avaient à faire à un adversaire coriace. Durant le premier tiers, ils ont pourtant bien résisté et le score de 2-1 en faveur des visiteurs permettait tous les espoirs.

Durant les deuxième et troisième tiers, les joueurs du Vallon étaient animés d’un bel état d’esprit et se procuraient quelques occasions malheureusement pas concrétisées. Au contraire des juniors neuchâtelois, qui l’emportaient finalement 5-2.

Deuxième victoire consécutive des juniors D3 TV/Courtelary

Le FC Lugnez-Dampreux était l’hôte des juniors D3 pour ce deuxième match du tour de printemps. Sur un terrain assez dur, le premier tiers se termine sur le score de 0-0. Le deuxième tiers permet à l’équipe locale de mener 2-1.

Après l’égalisation des juniors jurassiens, le match reste très équilibré et la victoire sourit finalement aux juniors du Team Vallon par 3-2. Une belle victoire et un bel état d’esprit.

Nette victoire des juniors C1 TV/Saint-Imier

A la Chaux-de-Fonds, face à l’équipe locale, les juniors C1 du Team Vallon ont livré une belle performance et se sont imposés 5-1. Sans une certaine maladresse à la conclusion,

le score aurait même pu être encore plus sévère.

Lourde défaite des juniors C2 TV/Saint-Imier

Les juniors C2, malgré une bonne volonté évidente, ont subi une large défaite face à une équipe neuchâteloise supérieure aussi bien physiquement que techniquement. Score final: 11 à 3.

Victoire à l’arraché des juniors B2 TV/Sonvilier

En déplacement aux Geneveys-sur-Coffrane pour y rencontrer les joueurs de Val de Ruz 2, les juniors B2 ont remporté une magnifique victoire acquise dans les toutes dernières minutes du match. Menant 1-0 à la mi-temps, les joueurs du Vallon ont été dominés en début de deuxième mi-temps et c’est fort logiquement que les Neuchâtelois ont égalisé.

En luttant vaillamment, malgré quelques situations chaudes devant leur but, les visiteurs ont pu prendre l’avantage à la 87^e sur corner et marquer le but de la sécurité à la 91^e sur une erreur du gardien. Une victoire qui fait du bien. | jml

JB1 Val-de-Ruz – Team Vallon	3-2
JB2 Val-de-Ruz – Team Vallon	1-3
JB3 Team Vallon – Fr. Montagnes	2-1
JC1 FCFF – Team Vallon	1-5
JC2 Team Littoral – Team Vallon	11-3
JD1 Team Vallon – Grpm des 2 Thielles	4-0
JD2 Team Vallon – Grpm Le Parc	2-5
JD3 Team Vallon – Lugnez-Dampreux	3-2
JD4 Team Orval – Team Vallon	9-2
JE1 Grpm FCCPC – Team Vallon	10-1
JE2 Team Littoral – Team Vallon	10-2
JE3 Team Vallon – FC Val-de-Ruz	11-6
JE4 Team Vallon – FC Moutier	7-3

Samedi 1^{er} mai

JF1 et F2 9 h, Saint-Imier
JD4 9 h, Corgémont: Team Vallon – FCTT
JE5 11 h, Corgé.: Team Vallon – Recon.
JB1 15h, St-L.: Team Vallon – Team Littoral
JB2 16h, Sonvi.: Team Vallon – Hauterive
JD2 Grpm des 2 Thielles – Team Vallon
JD3 Moutier – Team Vallon

Dimanche 2 mai

JB3 Courfaivre – Team Vallon

Mercredi 5 mai

JC1 18 h 30, Saint-Imier: Team Vallon – Audax/Friul
JB1 20 h, Sonvilier: Team Vallon – FCFF

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

L’avenir se prépare aujourd’hui



Petits et grands, un même objectif: le but!

Après sa première équipe (1^{re} ligue) et le Erguël HC (2^e ligue), les dirigeants du HC Saint-Imier n’ont pas laissé de côté leur mouvement jeunesse, l’avenir du club. A quelques jours d’annoncer ses équipes à la Swiss Ice Hockey League, délai fixé à ce vendredi, le pensionnaire de la Clientis Arena s’est projeté sur l’avenir. Pas de grand nom, pas d’anciennes stars à la tête du mouvement junior, mais un team d’entraîneurs motivés et expérimentés. Le HC Saint-Imier a inscrit des équipes dans toutes les catégories de jeu allant de l’école de hockey jusqu’au U20 A, des entraînements spécifiques pour les gardiens et notre école de patinage en collaboration avec le club des patineurs. Pas d’équipe dans l’élite de la jeunesse, les

critères fixés par la SIHF étant compliqués à remplir à commencer par une mise en glace de la Clientis Arena en août déjà.

Mais qu’à cela ne tienne, la collaboration *Win Win* avec les clubs du HC La Chaux-de-Fonds et du EHC Bienne peut permettre aux meilleurs éléments d’aller griffer la glace quatre à six fois par semaine en été déjà. Les jeunes ont soif de glace, ils pourront exercer leur talent et leur sport favori dans leur catégorie. Mais cela ne veut pas dire que les portes du HCSI sont fermées, bien au contraire. Il y a encore des possibilités d’accueillir de jeunes joueurs dans la famille des Bats, il suffit pour cela de contacter les dirigeants du club ou d’écrire à info@santi-bats.com. Alors, viens nous rejoindre. | gde

CLUB ALPIN SUISSE SECTION CHASSERAL

Salle d’escalade limitée à 8 personnes

Dès le 19 avril, le Conseil Fédéral a autorisé la pratique du sport en salle pour tous, moyennant des mesures de protection, notamment une distance de 1,5 m et 10 m² par personne.

Dès lors, nous autorisons l’accès à notre salle de Courtelary selon les conditions suivantes:

- limitation à 8 personnes (pour respecter les 10 m²). Pas de limitation pour les jeunes de moins de 20 ans accompagnés d’un guide ou moniteur J+S;
- port du masque en tout temps dans toute la salle, y compris en grimpant. En sont exemptés les enfants jusqu’à 12 ans. Sortir de la salle pour manger ou boire;
- désinfection des mains à l’entrée et avant chaque escalade,

avec du désinfectant ou de la magnésie liquide. Utilisation du savon dans les toilettes;

- maintien d’une distance de 1,5 m entre les personnes dans toute la salle;
- pour avoir un traçage en cas d’infection, inscription d’une personne par groupe sur place avec coordonnées personnelles et heures de présence;
- renouveler l’air en ouvrant régulièrement et simultanément la porte et la fenêtre;
- heures d’ouverture réduites les mercredis: 8h-19h.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette situation particulière.

| cas section chasseral

AJBST

Des tireurs motivés

Le tir d’ouverture du district de Courtelary, tir des ex-ARDC des 24 et 25 avril, a tenu toutes ses promesses, les restrictions imposées par la FST ont été respectées à la lettre dans un stand mis scrupuleusement aux normes. Ce ne sont pas moins de 53 tireuses et tireurs membres de 7 sociétés qui ont participé à ces joutes sportives lors de ces deux magnifiques journées.

Catégorie A – Fusil standard & Arme libre

1^{er} Pierre Nicolas, Courtelary avec 95 pts sur 100, 2^e Michel Cudré-Mauroux, Courtelary avec 91 pts et 3^e Stéphane Bechtel, Courtelary avec 80 pts.



Catégorie D – Fass 57/03

1^{er}, Lucas Demenech, Péry avec 98 pts sur 100, 2^e Heinz Gaümann, Péry, 91 pts et 3^e Patrick Gyger, Courtelary également 91 pts.

Catégorie E – Mousqueton 31 et Fass 90

1^{er} Adrian Zermatten, Saint-Imier 94 pts, 2^e Quentin Gobet, Plagne, 94 pts et 3^e Christophe Sartori, Plagne, 92 pts.

Le champion toutes catégories des deux journées avec 98 pts sur 100 n’est autre que Lucas Demenech de la société de Péry. A noter la bonne participation féminine au nombre de six, la palme est revenue à Marylou Grosjean de Plagne avec 90 pts. Pour le classement des 7 sociétés présentes, Péry et Orvin n’ayant pas le nombre de tireurs, la palme est revenue à Courtelary avec 548 pts, devant Plagne 547, 3^e Saint-Imier 530, 4^e Tramelan 520 et Corgémont prend la 5^e place de ce tir des ex-ARDC avec 511 pts. | jcl

VBC LA SUZE

Championnes régionales

Alors que la plupart des équipes du VBC La Suze se sont retrouvées au repos forcé, nos jeunes M15 ont repris le chemin des terrains il y a un mois pour le 1^{er} tournoi qualificatif aux finales suisses à Porrentruy. Avec 3 victoires en 3 matchs, les Imériennes ont pris la tête du classement avant de jouer les matchs retour. C’est donc lors du dernier tournoi à Bienne qui a eu lieu samedi 24 avril que nos jeunes M15 devaient confirmer leur statut de leader et s’imposer pour espérer représenter le club et la région lors des prochaines finales suisses.

Concentrées et plus motivées que jamais, les M15 ont parfaitement accompli leur mission en s’imposant lors de leurs 3 matchs. Sacrées championnes régionales, elles sont donc qualifiées pour le championnat suisse de cette catégorie. La première manche de cette formule aura lieu au mois de juin à Neuchâtel, où notre

vaillante relève en découdra contre les espoirs du NUC.

Tout le club est fier de ses championnes et du staff, nous leur souhaitons une bonne continuation et plein de succès.

Mouvement junior

Suivant la trace de leurs aînées, les juniors de la catégorie M13 ont également la possibilité de se qualifier pour le championnat suisse. Il faudra pour cela démontrer tout son talent lors de la seconde manche du tournoi qualificatif, le dimanche 2 mai prochain à Corgémont.

Afin de donner la possibilité à tous de reprendre la compétition, il est organisé le 9 mai à Corgémont et le 13 mai à Porrentruy deux tournois régionaux intégrant le Kids Volley, la catégorie M13 et M15, où 8 équipes du VBC La Suze sont déjà inscrites. Bravo à tous nos jeunes d’avoir conservé motivation et passion durant cette période si particulière. | val



M15, championnes régionales

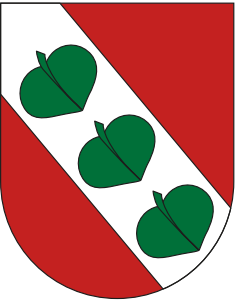
M15 La Suze – Porrentruy	2-0	M15 La Suze	
M15 La Suze – VFM	2-0	– Volley Espoir Bienne	2-1

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d’Avis du District de Courtelary*

District



SEGO - SYNDICAT POUR L'ÉPURATION
DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DES GORGES

Convocation à l'Assemblée des délégués

Conformément au règlement d’organisation du SEGO, les délégués sont convoqués à l'Assemblée des délégués qui aura lieu

mardi 1^{er} juin 2021, 18 h 30
Centre communal de Péry, salle N° 1

Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour
- Lecture et acceptation du procès-verbal N° 2020 / 02 du 3 novembre 2020
- Rapport Fiduciaire Soresa – Autorité de surveillance exercice 2020
- Présentation des comptes 2020
- Aménagement STEP
- Concept de sécurité
- Divers

Frinvillier, le 21 avril 2021

*Au nom du Syndicat SEGO
Le Comité SEGO*

SYNDICAT SCOLAIRE SECONDAIRE
DU BAS-VALLON

Assemblée des délégué(e)s

mercredi, 2 juin 2021, à 19h,
à l'Ecole secondaire du Bas-Vallon
(bâtiment ouest, deuxième étage)

Ordre du jour

- Salutations
 - Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2020
 - Ratification des comptes 2020
 - TSS
 - Divers
- Corgémont, le 23 avril 2021

*Au nom de la Commission d'école
La Présidente: C. Mühlethaler
La Secrétaire: C. Molla*

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
DU VALLON DE SAINT-IMIER

Assemblée générale

mardi 1^{er} juin 2021, 20h,
Centre paroissial Saint-Georges,
Saint-Imier

Ordre du jour

- Appel – Méditation
- Nomination des scrutateurs
- Nomination d'un.e vérificateur.trice des comptes
- Comptes 2021
- Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de 4 400 000 francs relatif à la création d'un immeuble d'habitation à vocation sociale et paroissiale à Courtelary
- Informations du Conseil de paroisse
- Informations de l'équipe pastorale
- Divers

Le Conseil de paroisse

Corgémont



Avis de construction

Maîtres d'ouvrage: Christine Kabou et Matthieu Pagnon, chemin des Prés 8, 2606 Corgémont.
Propriétaires fonciers: idem.
Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, Rudolf Zürcher, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.
Projet: remplacement du chauffage actuel pompe à chaleur / électrique, par une pompe à chaleur air-eau extérieure placée du côté est de la maison, sur parcelle N° 938 au lieu-dit «chemin des Prés 8», 2606 Corgémont (zone d'Habitation 2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: installations techniques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 23 avril 2021
Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: René Schneider, L'Eaubelle 19, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont,
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau sur parcelle N° 19 au lieu-dit «route du Chaumin 9», 2606 Corgémont (zone d'Habitation 2).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: installations techniques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 23 avril 2021
Le Secrétariat municipal

Cortébert



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE

Décision de l'Office de la culture

(en vertu de l’art. 13d, al. 1 en corrélation avec l’art. 13a, al. 2 et 3 OC)

Révision partielle du recensement architectural de la commune de Cortébert
Le recensement architectural a été révisé par le Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a été publié; il a été possible d'en prendre connaissance et de faire des remarques et des propositions entre le 12 octobre et le 10 décembre 2020 en vertu de l'article 13a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les constructions (OC).

L'Office de la culture décide:
1. Le recensement architectural datant de 2004 est partiellement révisé selon le projet publié avec l'exception suivante:
– L'objet Crêt de la Chapelle 5 reste inscrit dans le recensement architectural en tant que monument digne de conservation.

Berne, le 9 avril 2021
*Office de la culture du canton de Berne
Le Chef de l'Office
Hans Ulrich Glarner*

Le recensement architectural partiellement révisé de la commune de Cortébert entre en vigueur par la notification de la présente décision sans recours dans le délai notifié. Pour les objets et les ensembles non modifiés dans le cadre de la révision, le recensement architectural datant de 2004 garde sa validité.

Indication des voies de recours (art. 13a, al. 4 OC)
Les communes, les organisations et les per-

sonnes qui ont demandé que le recensement architectural soit complété peuvent adresser un recours à la Direction de l'instruction publique et de la culture dans les 30 jours suivant la notification de la présente décision. Le recours devra être écrit et motivé et ne pourra invoquer que le caractère incomplet du recensement architectural.

Remarque: les propriétaires qui souhaitent faire supprimer leur objet du recensement architectural doivent le demander dans le cadre d'une procédure relative au plan d'affectation ou d'une procédure d'octroi du permis de construire.

Courtelary



COMMUNE BOURGEOISE DE COURTELARY

Convocation à l'assemblée ordinaire

qui aura lieu le

vendredi 4 juin 2021 à 18 h 30
à la cabane forestière de Piémont

Ordre du jour

- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2020
- Discuter et approuver les comptes 2020
- Discuter et approuver 2 admissions à la Bourgeoisie
- Rapport du président
- Divers et imprévus

Courtelary, le 30 avril 2021
Le Conseil de bourgeoisie

La Ferrière



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE

Décision de l'Office de la culture

(en vertu de l’art. 13d, al. 1 en corrélation avec l’art. 13a, al. 2 et 3 OC)

Révision partielle du recensement architectural de la commune de La Ferrière
Le recensement architectural a été révisé par le Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a été publié; il a été possible d'en prendre connaissance et de faire des remarques et des propositions entre le 12 octobre et le 10 décembre 2020 en vertu de l'article 13a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les constructions (OC).

L'Office de la culture décide:
1. Le recensement architectural datant de 2001 est partiellement révisé selon le projet publié.

2. Il n'est pas donné suite aux propositions que Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, a faites le 9 décembre 2020 et le 19 février 2021 concernant le maintien des objets Aux Pruats 76, La Chaux-d'Abel 92 et La Chaux-d'Abel 94 dans le recensement architectural.

Motifs
Les objets mentionnés par Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, ne satisfont pas aux critères d'évaluation plus stricts qui sont appliqués dans le cadre de la révision du recensement architectural. En outre, il est renvoyé au procès-verbal du Service cantonal des monuments historiques datée du 25 février 2021, aux motifs évoqués dans le courriel du 29 janvier 2021 et dans le courrier du Service cantonal des monuments historiques daté du 15 mars 2021.

Berne, le 9 avril 2021
*Office de la culture du canton de Berne
Le Chef de l'Office
Hans Ulrich Glarner*

Le recensement architectural partiellement révisé de la commune de La Ferrière entre en vigueur par la notification de la présente décision sans

recours dans le délai notifié. Pour les objets et les ensembles non modifiés dans le cadre de la révision, le recensement architectural datant de 2001 garde sa validité.

Indication des voies de recours (art. 13a, al. 4 OC)
Les communes, les organisations et les personnes qui ont demandé que le recensement architectural soit complété peuvent adresser un recours à la Direction de l'instruction publique et de la culture dans les 30 jours suivant la notification de la présente décision. Le recours devra être écrit et motivé et ne pourra invoquer que le caractère incomplet du recensement architectural.

Remarque: les propriétaires qui souhaitent faire supprimer leur objet du recensement architectural doivent le demander dans le cadre d'une procédure relative au plan d'affectation ou d'une procédure d'octroi du permis de construire.

Orvin



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE

Décision de l'Office de la culture

(en vertu de l’art. 13d, al. 1 en corrélation avec l’art. 13a, al. 2 et 3 OC)

Révision partielle du recensement architectural de la commune d'Orvin

Le recensement architectural a été révisé par le Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a été publié; il a été possible d'en prendre connaissance et de faire des remarques et des propositions entre le 12 octobre et le 10 décembre 2020 en vertu de l'article 13a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les constructions (OC).

L'Office de la culture décide:
1. Le recensement architectural datant de 2004 est partiellement révisé selon le projet publié.
2. Il n'est pas donné suite aux propositions que Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, a faites le 9 décembre 2020 et le 19 et 22 février 2021 concernant le maintien des objets Les Plans-Dessous 174, Les Oeuches 1, route Principale 1, route Principale 23 et Sonville 7 dans le recensement architectural.

Motifs
Les objets mentionnés par Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, ne satisfont pas aux critères d'évaluation plus stricts qui sont appliqués dans le cadre de la révision du recensement architectural. En outre, il est renvoyé au procès-verbal du Service cantonal des monuments historiques datée du 25 février 2021, aux motifs évoqués dans le courriel du 29 janvier 2021 et dans le courrier du Service cantonal des monuments historiques daté du 15 mars 2021.

Berne, le 9 avril 2021
*Office de la culture du canton de Berne
Le Chef de l'Office
Hans Ulrich Glarner*

Le recensement architectural partiellement révisé de la commune d'Orvin entre en vigueur par la notification de la présente décision sans recours dans le délai notifié. Pour les objets et les ensembles non modifiés dans le cadre de la révision, le recensement architectural datant de 2004 garde sa validité.

Indication des voies de recours (art. 13a, al. 4 OC)
Les communes, les organisations et les personnes qui ont demandé que le recensement architectural soit complété peuvent adresser un recours à la Direction de l'instruction publique et de la culture dans les 30 jours suivant la notification de la présente décision. Le recours devra être écrit et motivé et ne pourra invoquer que le caractère incomplet du recensement architectural.

Remarque: les propriétaires qui souhaitent faire supprimer leur objet du recensement architectural doivent le demander dans le cadre d'une procédure relative au plan d'affectation ou d'une procédure d'octroi du permis de construire.

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H

Orvin (suite)



Publication en matière de construction

Requérant: Christophe Vauclair, Bois-Couchant 5, 2504 Bienne.
Auteur du projet: EnergieHorizont GmbH, Adrian Kaltenrieder, Gurtenstrasse 43, 3122 Kehrsatz.
Propriétaire foncier: Christophe Vauclair, Bois-Couchant 5, 2504 Bienne.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au bâtiment existant sis au lieu-dit «route des Prés-d’Orvin» 11 sur la parcelle N° 1934 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d’Orvin, jusqu’au 30 mai 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 30 avril 2021

Le Secrétariat municipal

Renan



Dépôt public d’une modification mineure d’un plan d’affectation

selon l'article 122, alinéa 7 OC (procédure simplifiée)

Commune de Renan

Modification mineure plan de quartier «Les Etoblons»

Dépôt public

Conformément aux articles 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) et 122, alinéa 7 de l’ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC), le conseil communal de Renan dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d’affectation.

Les documents sont déposés au secrétariat communal pendant 30 jours, du 30 avril au 31 mai 2021 inclus.

Pendant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d’émettre une déclaration de réserve de droit auprès du secrétariat communal contre la modification envisagée.

Renan, le 30 avril 2021

Le Conseil communal

Romont



Avis de construction

Requérants: Jérôme Benoit et Laetitia Vifian Benoit, chemin du Pierrat 37, 2538 Romont.
Auteur du projet: Creajardin Zürcher SA, horticulteur paysagiste, rte de Tramelan 51, 2710 Tavannes.
Propriétaires fonciers: idem requérants.
Projet: construction d’une barrière et d’un cabanon de jardin.
Emplacement: parcelle N° 1030, Zone H2, chemin du Pierrat 37, 2538 Romont.
Dérogation requise: art. 17 RCC (dépassement de la hauteur de la clôture sur le côté nord de la parcelle).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu’à l’expiration du délai d’opposition.

Le délai d’opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d’Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n’ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d’opposants.

Romont, le 30 avril 2021

Le Conseil municipal

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Bugnenets-Savagnières SA, case postale 252, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Yvan Meyrat, ing. civil HES REG A, rue des Vergers 11, 2065 Savagnier.
Emplacement: parcelle N° 1048, au lieu-dit: «La Savagnière Dessus», commune de Saint-Imier.
Projet: prolongation du télési des Pointes sur une longueur de 176 m, construction d’une cabine de surveillance au départ du télési et déplacement de la motrice.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 27 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 23 mai 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 21-29

Requérant / Maître d’ouvrage: Pierre Quadri, rue du Temple 3, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 186, rue du Temple 3, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: changement de douze fenêtres.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d’affectation et de construction: ZM1 C3b.
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti. Périmètre archéologique.
Objet protégé: immeuble digne de conservation.
Dépôt public: du 30 avril 2021 au 31 mai 2021inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 30 avril 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-10

Requérant /Maître d’ouvrage: Astria Informatique, Yves Rochat, rue Francillon 17, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 175, rue Francillon 17, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation d’une enseigne en façade sud.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d’affectation et de construction: zone mixte M1 C4b.
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservations du site bâti. Périmètre archéologique.
Objet protégé: –
Dépôt public: du 30 avril 2021 au 31 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.
En cas d’oppositions collectives et d’oppositions

multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 30 avril 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 19-77

Requérant / Maître d’ouvrage: Alain Auderset, rue de la Malathe 14, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 131, rue de la Malathe 14, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: ouverture d’une porte-fenêtre en façade sud, transformation de deux fenêtres en façade sud, construction d’une pergola en limite est du jardin et construction d’une pergola accolée en façade est du garage (14a)
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d’affectation et de constructions: ZM1 C4b.
Dérogations: Dérog. art 80 LR (distance à la route).
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégé: –
Dépôt public: du 30 avril 2021 au 31 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 30 avril 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 21-28

Requérant / Maître d’ouvrage: Yves Bichsel Peinture-Gypserie Sàrl, Quart-Dessus 4, 2606 Corgémont.
Auteur du projet: HBT Immobilier SA, Grand-rue 17, 2606 Corgémont.
Adresse du projet: BF 137, Docteur-Schwab 3, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation d’un poêle dans l’appartement des combles.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d’affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.
Dérogations: ISCB 8/823.111/2.1
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégé: immeuble digne de conservation.
Dépôt public: du 30 avril 2021 au 31 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d’urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu’il n’a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 30 avril 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE DE SAINT-IMIER

Convocation de l’assemblée paroissiale ordinaire

mardi 1^{er} juin 2021, 19h30
salle de paroisse, rue Denise-Bindschedler-Robert, Saint-Imier

Remarque : selon le nombre de places disponibles dans notre salle de paroisse rue Denise-Bindschedler-Robert 6, l’assemblée pourrait se tenir dans le bâtiment de notre église jouxtant la cure.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de l’assemblée du 24 novembre 2020.
3. Election d’un.e secrétaire de paroisse – période 2021 – 2022.
4. Comptes 2020 – présentation – rapport des vérificateurs – discussion – votation.
5. Rapports de gestion de l’année 2020.
6. Informations : activités de la paroisse et perspectives d’avenir.
7. Divers.

Le Conseil de Paroisse

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2021-2636
N° Commune: 122021
Requérant: Yves-Olivier Pianaro, Fin du Pertuis 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Yves-Olivier Pianaro, Fin du Pertuis 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: Fin du Pertuis 3, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle N° 188.
Projet: installation d’une pompe à chaleur en remplacement d’un chauffage à mazout, mise hors service et évacuation de la citerne.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 24 mai 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 23 avril 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-2637
N° Commune: 132021
Requérants: Marion Aschwanden et Jean Caseiro, rue Centrale 13, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Marion Aschwanden et Jean Caseiro, rue Centrale 13, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue Centrale 13, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 78.
Projet: réalisation d’une piscine privée.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: C.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu’au 24 mai 2021 inclusivement auprès de l’administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l’administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d’oppositions collectives et d’oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l’obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 23 avril 2021

Le Bureau communal

Sonceboz-Sombeval

(suite)



Avis de construction

N° 2021-2638
N° Commune: 142021
Requérants: Jérémie et Sabine Voisard, champ de la Pierre 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Jérémie et Sandrine Voisard, champ de la Pierre 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: champ de la Pierre 3, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 1054.
Projet: construction d'un mur en pierre calcaire côté sud du terrain. Installation d'une clôture en acier galvanisé et d'une palissade. Installation d'un poêle à bois et d'un canal de fumé.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 23 avril 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-2744
N° Commune: 152021
Requérant: Yvonick Roethlisberger, rue de la Sagnette 1, 2710 Tavannes.
Auteur du projet: Jean-Paul Roethlisberger, Grand-rue 62, 2710 Tramelan.
Emplacement: rue du Collège 21, Sonceboz-Sombeval, parcelle N° 147.
Projet: transformation de l'habitation de 3 appartements en 2 appartements, construction d'un garage annexé avec terrasse. Ouverture d'un balcon. Nouveau chauffage PAC.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 30 avril 2021

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2021-2809
N° Commune: 162021
Requérant: Jean-Claude Cartier, rue de la Gare 33, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Jean-Claude Cartier, rue de la Gare 33, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue de la Gare 33, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle N° 241.
Projet: agrandissement / annexe, installation d'un carport et aménagement de la place de parking.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: C.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: C.
Objet protégé: digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même

délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 30 avril 2021

Le Bureau communal

Tramelan



Avis de construction N° 2021/31

Requérants: Schnegg Gaëlle et Matthieu, rue des Ecureuils 21, 2722 Les Reussilles.
Auteur du projet: KWSA SA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.
Projet: démolition de la terrasse existante + extension du rez-de-chaussée avec toiture-terrasse + nouveau revêtement de façade + mise en place d'une citerne enterrée de récupération d'eau de pluie. Parcelle N° 3483, zone H2
Emplacement: rue des Ecureuils 21, 2722 Les Reussilles.
Dimensions: selon plans déposés.
Fondations: radier béton armé; construction portante: étagage: ossature bois; parois: ossature bois; plafonds: ossature bois; façades: panneaux Fundermax, couleur brun; toit: plat, inclinaison 2 %, couverture: lame bois de terrasse, couleur brun.
Dérogations: art. 212 RCC - GDL sud insuffisante.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 23 avril 2021 au 24 mai 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 23 avril 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N°2021/33

Requérants: Béguelin Sandy et Tschirren Nicolas, Les Reussilles 30, 2722 Les Reussilles.
Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Projet: remplacement du chauffage par une pompe à chaleur extérieure côté nord du bâtiment existant (sous un cache). Parcelle N° 1526, zone H2.
Emplacement: Les Reussilles 30, 2722 Les Reussilles.
Dimensions: selon plans et formulaires.
Dérogation(s): art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 30 avril 2021 au 31 mai 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 30 avril 2021

La Commune de Tramelan

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE LA CULTURE DU CANTON DE BERNE

Décision de l'Office de la culture

(en vertu de l'art. 13d, al. 1 en corrélation avec l'art. 13a, al. 2 et 3 OC)

Révision partielle du recensement architectural de la commune de Tramelan

Le recensement architectural a été révisé par le Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a été publié; il a été possible d'en prendre connaissance et de faire des remarques et des propositions entre le 12 octobre et le 10 décembre 2020 en vertu de l'article 13a, alinéa 1 de l'ordonnance sur les constructions (OC).

L'Office de la culture décide :

- Le recensement architectural datant de 2001 est partiellement révisé selon le projet publié.
- Il n'est pas donné suite aux propositions que Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, a faites le 9 décembre 2020 et le 19 février 2021 concernant le maintien des objets Grand-Rue 42 et Le Cernil 18 dans le recensement architectural.

Motifs

Les objets mentionnés par Patrimoine bernois, groupe régional du Jura bernois, ne satisfont pas aux critères d'évaluation plus stricts qui sont appliqués dans le cadre de la révision du recensement architectural. En outre, il est renvoyé au procès-verbal du Service cantonal des monuments historiques datée du 25 février 2021, aux motifs évoqués dans le courriel du 29 janvier 2021 et dans le courrier du Service cantonal des monuments historiques daté du 15 mars 2021.

Berne, le 9 avril 2021

Office de la culture du canton de Berne
Le Chef de l'Office
Hans Ulrich Glarner

Le recensement architectural partiellement révisé de la commune de Tramelan entre en vigueur par la notification de la présente décision sans recours dans le délai notifié. Pour les objets et les ensembles non modifiés dans le cadre de la révision, le recensement architectural datant de 2001 garde sa validité.

Indication des voies de recours (art. 13a, al. 4 OC)

Les communes, les organisations et les personnes qui ont demandé que le recensement architectural soit complété peuvent adresser un recours à la Direction de l'instruction publique et de la culture dans les 30 jours suivant la notification de la présente décision. Le recours devra être écrit et motivé et ne pourra invoquer que le caractère incomplet du recensement architectural.

Remarque: les propriétaires qui souhaitent faire supprimer leur objet du recensement architectural doivent le demander dans le cadre d'une procédure relative au plan d'affectation ou d'une procédure d'octroi du permis de construire.

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier: Bourquin Yann et Gisèle, rue de la Gare 32, 2613 Villeret.
Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur (air-eau) extérieure pour la chauffage de l'immeuble et de l'eau domestique.
Emplacement: parcelle N° 154, rue de la Gare 32, Villeret, zone village.
Dimensions, spécificités: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est

de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 23 mai 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 23 avril 2021

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maîtres d'ouvrage et propriétaires fonciers: Oppliger Alexandra et Dechet Jérôme, rue Baptiste-Savoye 50, 2610 Saint-Imier,
Auteur du projet: Artigroup sàrl, par Langel Pierre-André, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.
Projet: construction d'une villa individuelle avec double garage.
Parcelle: N° 875 de Villeret.
Emplacement: lieu-dit: rue des Faverges 8.
Genre de construction: fondations: radier en béton; étagage, parois: briques terre cuite; façades: crépi gris clair; toit plat (gravier – gris); chauffage au moyen d'une pompe à chaleur (air).
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 30 mai 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 30 avril 2021

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

SYNDICAT DE COMMUNES
DU CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES
ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS
2720 TRAMELAN

Convocation à l'assemblée des délégués

du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

**mercredi 2 juin 2021 à 19h30
à la salle communale de Court,
La Valle 19, 2738 Court**

Ordre du jour

- Salutations, appel
- Nomination des scrutateurs
- Approbation du PV N° 63 de l'assemblée des délégués du 31 mars 2021
- Nomination de la fiduciaire Soresa SA
- Approbation des comptes 2020
- Rapport succinct de l'organe de vérification des comptes
- Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- Information de la commission de gestion - commandant
- Divers et imprévus

Tramelan, le 26 avril 2021

Au nom de la Commission de Gestion
du CRC et de la PCi du Jura bernois
Le Président: Dave von Kaenel
La Secrétaire: Paulina Pfenninger

SYNDICAT DE COMMUNES
DU CENTRE RÉGIONAL DE COMPÉTENCES
ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS

Ordonnance fixant les frais d'intervention et indemnités dans la PCi

La commission de gestion du CRC et de PCi du Jura bernois a modifié l'ordonnance fixant les frais d'intervention et indemnités dans la PCi et a fixé un tarif de 50 francs par homme et par jour selon l'art. 7 du règlement fixant les frais d'intervention et indemnités dans la protection civile lors de sa séance du 22 avril 2021.

Retrouvez le journal de la semaine dernière
sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH